



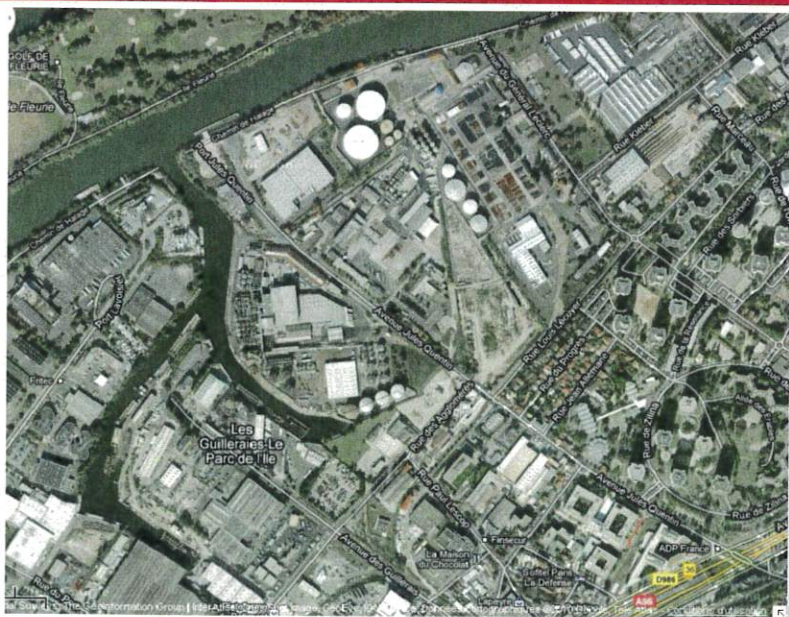
**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

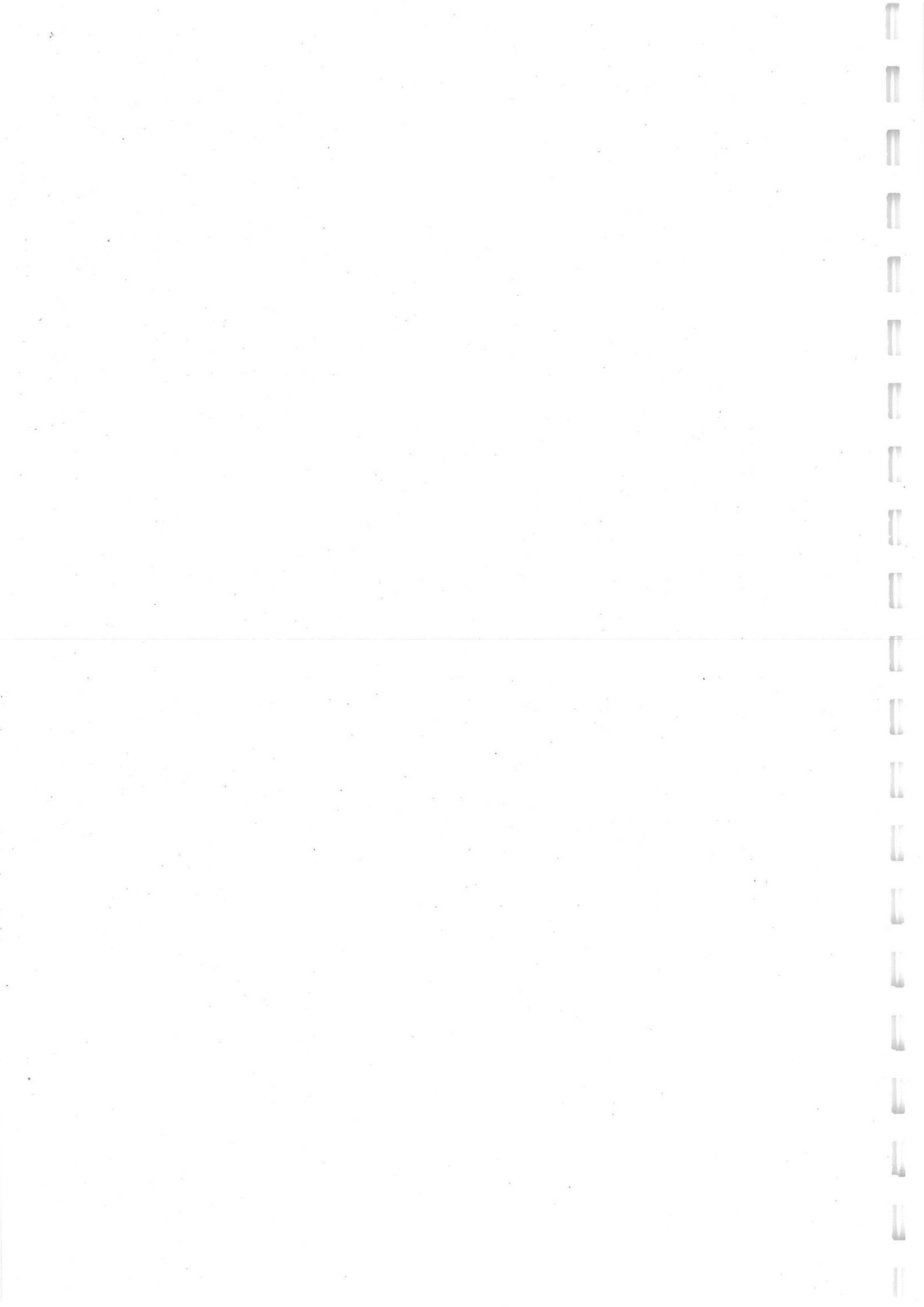
VERSION PUBLIQUE

Dispositif ORSEC
Disposition spécifique
Plan Particulier d'Intervention (PPI)


**Dépôt de la compagnie commerciale de
manutention pétrolière (CCMP)**
149 boulevard du Général Leclerc - NANTERRE



.../.../2024



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 2 sur 72	

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 3 sur 72	

ARRETÉ INTERPREFECTORAL

ARRETÉ INTERPREFECTORAL CAB/DS/ SIDPC N° 2024-
 PORTANT APPROBATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (DISPOSITION
 SPECIFIQUE ORSEC) DU DEPOT DE NANTERRE DE LA COMPAGNIE
 COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
 CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
 CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PREFET DES YVELINES
 OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
 OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le code de l'environnement, notamment le titre I du livre V ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la sécurité intérieure, notamment les titres III et IV du livre VII, en particulier les articles L. 731-3, R.731-1 à R. 731-10, L. 741-6, R 741-18 et suivants ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) - M. HOTTIAUX (Laurent) ;
- VU** le décret du 4 avril 2018 portant nomination du préfet des Yvelines (hors classe) - M. BROT (Jean-Jacques) ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 92 du 16 février 2011 portant approbation de l'architecture du dispositif ORSEC du département des Hauts-de-Seine ;
- VU** la circulaire NOR/INTE0700092C du 21 septembre 2007 relative aux plans particuliers d'intervention des établissements « Seveso seuil haut » ;
- VU** l'étude de dangers du 3 août 2020 ;
- VU** l'avis de l'exploitant de l'établissement CCMP ;
- VU** les observations recueillies lors de la consultation du public organisée du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus.

Sur proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, et de madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Yvelines.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 4 sur 72	

ARRETENT

Article 1er :

Le plan particulier d'intervention concernant le dépôt de la compagnie commerciale de manutention pétrolière (CCMP), situé 149 boulevard du Général Leclerc à Nanterre, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il s'intègre au dispositif ORSEC interdépartemental.

Article 2 :

Les communes de Nanterre (92) et Carrières-sur-Seine (78) doivent élaborer un plan communal de sauvegarde, conformément aux dispositions de l'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 :

Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le plan particulier d'intervention annexé au présent arrêté.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral (Hauts-de-Seine) n° 2019-235 du 15 mars 2019 relatif à l'approbation du plan particulier d'intervention du dépôt de la compagnie commerciale de manutention pétrolière (CCMP) de Nanterre, est abrogé.


Article 5 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le sous-préfet, directrice de cabinet du préfet des Yvelines, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, les maires des communes de Nanterre et Carrières-sur-Seine, le chef du dépôt de la compagnie commerciale de manutention pétrolière, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan particulier d'intervention, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Fait à Nanterre, le


Le Préfet des Hauts-de-Seine

Le Préfet des Yvelines


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 5 sur 72	

SOMMAIRE

ARRETÉ INTERPREFECTORAL	3
SOMMAIRE	5
ANNUAIRE	7
GLOSSAIRE	8
INTRODUCTION	12
I. ELEMENTS DE PRESENTATION.....	14
II. STRATEGIE DE PROTECTION DES POPULATIONS	15
1. Stratégie retenue.....	15
2. Points de rassemblement :	16
3. Prise en charge des impliqués	17
III. FICHES REFLEXES DES SERVICES DES HAUTS-DE-SEINE	19
1. FICHE REFLEXE EXPLOITANT	20
Exploitant CCMP	20
2. FICHES REFLEXES ADMINISTRATION.....	21
SIDPC 92.....	21
SDCI 92	22
DiRIF	23
DRIEAT	24
DSDEN 92	25
Conseil départemental des Hauts-de-Seine	26
Mairie de Nanterre	27
3. FICHES REFLEXES PROTECTION DES POPULATIONS	28
BSPP	28
ARS DD 92	29
SAMU 92	30
Associations Agréées de Sécurité Civile	32
4. FICHES REFLEXES ORDRE PUBLIC	34
DSPAP (PFAU-CIC DSPAP-DTSP 92)	34
DOPC - Volet ordre public	36
DOPC - Volet circulation.....	39
Phase 1 – Dispositif d’urgence	39
DOPC – Volet circulation	40
Phase 2 – Dispositif étendu	40
DOPC - Volet circulation.....	42
Phase 3 - Dispositif élargi.....	42
DOPC – Volet circulation	44
Consignes générales et communes aux phases 1, 2 et 3	44
CRS	46
En phase 3 élargie.....	46
5. FICHES REFLEXES OPERATEURS.....	48
VNF	48
RATP	49
SNCF	50
ENEDIS	51
GRTgaz	52


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 6 sur 72	

GrDF	54
IV. FICHES REFLEXES DES SERVICES DES YVELINES	56
1. FICHES REFLEXES ADMINISTRATIONS	57
Organisation du commandement.....	57
Département des Yvelines (78)	57
SIDPC 78.....	58
Mairie de Carrières-sur-Seine.....	59
2. FICHE REFLEXE ORDRE PUBLIC	60
DDSP 78.....	60
3. FICHES REFLEXES PROTECTION DES POPULATIONS	61
SDIS 78	61
SAMU 78	63
V. ANNEXES	64
Annexe 1 : Phénomènes dangereux retenus	65
Annexe 2 : Description des enjeux.....	67
Annexe 3 : Approche de la répartition de la population	72

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 7 sur 72	

ANNUAIRE


**VOIR DISPOSITION
GENERALE ORSEC
ANNUAIRE DE
CRISE**

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP		Page 8 sur 72


GLOSSAIRE

AASC	Association Agréée de Sécurité Civile
ACR	Agence de Conduite Régionale
AP-HP	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Installation classée soumise à Autorisation avec Servitudes d'utilité publique
Boil-over en couche mince	Phénomène dangereux de formation d'une boule de feu, suite à un feu de bac
BSPP	Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris
CAI	Centre d'Accueil des Impliqués
CAOIF	Crs Autoroutière Ouest Ile-de-France
CARE	Centre d'Accueil et de Regroupement
CCMP	Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière
CD	Conseil Départemental
CDM	Centre Départemental de Météorologie
CMA	Coordinateur des Moyens Associatif
CNIF	Crs Autoroutière Nord Ile-de-France
Cinétique	Vitesse d'évolution ou de propagation d'un évènement
CIP	Cellule d'Information du Public
CO	Centre Opérationnel de la BSPP
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGC	Centre Opérationnel de Gestion des Circulations (SNCF)
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
COIS	Commandant des Opérations d'Intervention Spécialisées
COPC	Commandant des Opérations de Police et de Circulation
COPJ	Commandant des Opérations de Police Judiciaire
COS	Commandant des Opérations de Secours
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CSR	Centre de Surveillance Régionale
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
DCI	Défense Contre l'Incendie


DD SIS	Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
DD SP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DD T	Direction Départemental des Territoires
DG	Disposition Générale
DG AC	Direction Générale de l'Aviation Civile
DG SCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DiRIF	Direction des Routes d'Ile-de-France
DOI	Directeur des Opérations Internes
DO(S)	Directeur des Opérations (de Secours)
DO PC	Direction de l'Ordre Public et de la Circulation
DPJP	Direction des Parcs, Jardins et Paysages du conseil départemental des Hauts-de-Seine
DPPE	Direction de la Prévention et Protection de l'Enfance
DRIEAT	Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
DS	Disposition Spécifique
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DSM	Directeur des Secours Médicaux
DSPAP	Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne
DTSP	Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité
DZ	Dropping Zone
EDD	Etude de danger
Effets domino	Action d'un phénomène dangereux affectant une ou plusieurs installations d'un établissement, qui pourrait déclencher un phénomène accidentel sur une installation voisine pouvant conduire à une aggravation générale des conséquences
Effets irréversibles	Effets significatifs pour la vie humaine
Effets létaux	Effets graves pour la vie humaine
Effets létaux significatifs	Effets très graves pour la vie humaine
EPI	Equipement de Protection Individuelle
EPI 78/92	Etablissement Public Interdépartemental du 78/92
ERP	Etablissement Recevant du Public
FDS	Fiches de Données de Sécurité
Flash-fire (ou feu de nuage)	Combustion d'un nuage de vapeurs inflammables
GALA	Gestion de l'Alerte Locale Automatisée

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 10 sur 72	

GARIF	Groupement Autoroutier de la Région Ile-de-France (CRS)
Gravité	Estimation du nombre de personnes potentiellement impliquées
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
kW/m²	Kilowatt par mètre carré, valeur de mesure des effets thermiques
LCPP	Laboratoire Central de la Préfecture de Police
Mba	Millibar, valeur de mesure des effets de surpression
NRBC	Nucléaire Radiologique, Biologique et Chimique
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCA	Poste de Commandement Avancé (BSPP)
PCC	Poste Chargement Camion (dans l'établissement)
PCC	Poste de Commandement Communal
PCex	Poste de Commandement de l'exploitant
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PK	Point Kilométrique
PMA	Poste Médical Avancé
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements scolaires)
PR	Point de rassemblement des personnes évacuées
PRI	Point de Regroupement des Impliqués
RAC	Responsable des Actions Communales
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
RNA	Réseau National d'Alerte
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAPN	Société des Autoroutes Paris-Normandie
SDCI	Service Départemental de la Communication Interministérielle
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours (dans le 95)
SDRPT	Sous-Direction Régionale de la Police des Transports
SGZDS	Secrétariat Générale de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris
SIDSIC	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
Seveso	Ville du nord de l'Italie, où s'est déroulé l'explosion d'un réacteur chimique en 1976, évènement à l'origine d'une réglementation européenne sur les risques industriels majeurs (directive Seveso en 1982, Seveso II en 1996, modifiée en 2003, puis Seveso III en juillet 2012 et entrée en application en juin 2015).

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 11 sur 72	

SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
UVCE	<i>Unconfined Vapour Cloud Explosion</i> - Explosion d'un nuage de vapeurs d'hydrocarbures non confiné
VL	Véhicule Léger
VNF	Voies Navigables de France
ZAO	Zone d'Attente Opérationnelle
ZDI	Zone de Déploiement Initial
ZPC	Zone de Poste de Commandement

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan Particulier d'Intervention CCMP	Page 12 sur 72	

INTRODUCTION


Malgré toutes les mesures de prévention (réduction du risque à la source, maîtrise de l'urbanisation), un évènement non souhaité, identifié ou non dans l'étude de dangers, peut survenir dans un dépôt pétrolier. C'est pour faire face à ces évènements que des réponses opérationnelles doivent impérativement être planifiées.

Plans	Objectifs
Plan d'opération interne (POI)	<p>C'est un dispositif opérationnel mis en place par l'exploitant avec des moyens propres dans le but de maîtriser le développement d'un sinistre survenant dans une installation afin de protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les populations ; • L'environnement conformément à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.
Plan particulier d'intervention (PPI)	<p>L'objectif principal du plan particulier d'intervention est d'assurer la sécurité des populations et le secours. Il est élaboré par l'autorité préfectorale.</p> <p>Il intègre tous les phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de dangers et ayant des effets sur des enjeux en dehors de l'établissement.</p> <p>Le PPI définit les missions confiées, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'exploitant, qui peut prendre certaines mesures avant l'intervention de l'autorité de police et pour le compte de celle-ci ; • Au(x) maire(s) concerné(s), qui devra/ devront obligatoirement mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
Plan communal de sauvegarde (PCS) .	<p>Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.</p> <p>Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.</p>

POI, PPI et PCS sont étroitement liés. Ils doivent être parfaitement coordonnés en prévision des accidents pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Cette coordination, qui intègre également le rôle des autres acteurs, constitue le cœur du PPI.

Le présent PPI a été établi conformément aux dispositions des articles L 741-6 et R.741-18 à R741-32 du code de la sécurité intérieure. En outre, le processus de révision a été mené selon les prescriptions du guide méthodologique PPI, édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en octobre 2010.

Ce plan s'appuie sur l'étude de dangers globale remise par l'exploitant qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire en date du 3 août 2020.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 13 sur 72	

Ce plan abroge et remplace le PPI, approuvé le 15 mars 2019, du dépôt pétrolier de Nanterre (CCMP).

Dès la réception d'une alerte POI par le service interministériel de défense et de protection civiles, le préfet pourra décider de l'armement du centre opérationnel départemental en posture « appui » après concertation avec la DRIEAT et l'exploitant en fonction des circonstances de cas d'espèce.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 14 sur 72	

I. ELEMENTS DE PRESENTATION

Exploitant	COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE
Adresse	149 boulevard du Général Leclerc, BP 802 - Nanterre
Téléphone exploitant	01 47 25 37 37 (06 30 60 15 97 astreinte)
Régime	Seveso seuil haut soumis à Autorisation
Effectif	7 employés sur site : 1 Chef de Dépôt, 1 Responsable d'exploitation, 5 opérateurs polyvalents
Substances présentes dans le dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • Essence (32 000m³) • Gazole et fioul domestique (90 000m³)
Stockage	36 bacs de stockage répartis sur 3 cuvettes
Volume stocké	114 570 m ³
Effets dangereux retenus pour dimensionner la zone PPI	<ul style="list-style-type: none"> • UVCE (Surpression) • Feu de nappe (Thermique) • Feu de bac (Thermique) • Flash fire (Thermique) • Explosion de bac (Surpression) • Boil over couche mince (Thermique) • Boil over classique (Thermique) • Toxique (Toxique)
Consigne	EVACUATION (cf « stratégie de protection des populations p. 13)
Points de rassemblement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point principal <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre sportif Voltaire, 44 rue de l'union à Nanterre • 1 point de rassemblement secondaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Angle de la rue Lavoisier et de la rue du port à Nanterre
Périmètre PPI	380 mètres
Nombre de personnes maximum à évacuer	<p>Dans les entreprises : Près de 1200 personnes sur sites en journée et près de 450 personnes sur sites en soirée. Cependant il faut relativiser ce chiffre compte tenu du temps de présence réduit des chauffeurs, limité à l'heure d'embauche et de débauche.</p> <p>Sur l'ensemble du golf de l'île fleurie à Chatou : environ 320 personnes en journée et jusqu'à 250 personnes en soirée lors d'événement particulier.</p>
Nombre de résidents en bordure de périmètre	364

II. STRATEGIE DE PROTECTION DES POPULATIONS

STRATEGIE : EVACUATION

« Dès le déclenchement de la sirène PPI, une seule stratégie de protection des populations est retenue : **l'évacuation**. L'ensemble des personnes se trouvant dans le périmètre concerné doit évacuer la zone ».

Effets	Phénomènes dangereux retenus	Produits concernés	Cinétique	Stratégie
Thermique	Feu de nappe	Essence Ethanol Gazole	Rapide	Evacuation
	Feu de bac	Essence Ethanol Gazole	Rapide	
	Flash Fire	Essence Ethanol	Rapide	
	Boil over couche mince	Gazole	Rapide	
Surpression	UVCE	Essence	Rapide	
	Explosion bac	Essence Ethanol Gazole	Rapide	
Surverse	Rupture de bac	Essence Ethanol Gazole	Rapide	

En plus de ces risques, le site est également soumis à un risque d'effet de surverse suite à un phénomène de rupture de bac. Cependant, en raison de la spécificité du site de Nanterre situé dans une zone très urbanisée, l'étude du phénomène est toujours en cours. Le résultat de l'étude devra être intégré à la prochaine mise à jour de la disposition et pris en compte dans la stratégie de protection des populations.

1. Stratégie retenue

La stratégie d'évacuation de toutes les personnes concernées par le périmètre PPI a été retenue par l'ensemble des services de l'Etat ainsi que les représentants des

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 16 sur 72	

communes de Nanterre et Carrières-sur-Seine lors de réunions en préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour rappel, avec les nouveaux périmètres, le nombre de personnes concernées par l'évacuation est de :

- à Nanterre :
 - 1200 personnes sur sites en journée et 450 personnes sur sites en soirée. Cependant il faut relativiser ce chiffre compte tenu du temps de présence réduit des chauffeurs, limité à l'heure d'embauche et de débauche ;
 - 364 résidents et la possibilité de deux bateaux résidence.
- Sur l'île Fleurie à Chatou : environ 320 personnes en journée et jusqu'à 250 personnes en soirée.

Seule la sirène du PPI, d'une tonalité et d'une sonorité différente de la sirène POI (plan d'opération interne) ordonne l'évacuation de la zone. En cas de déclenchement de cette sirène PPI, les personnes présentes sur le périmètre devront rejoindre les points de rassemblement validés par les services de l'Etat et la commune de Nanterre :

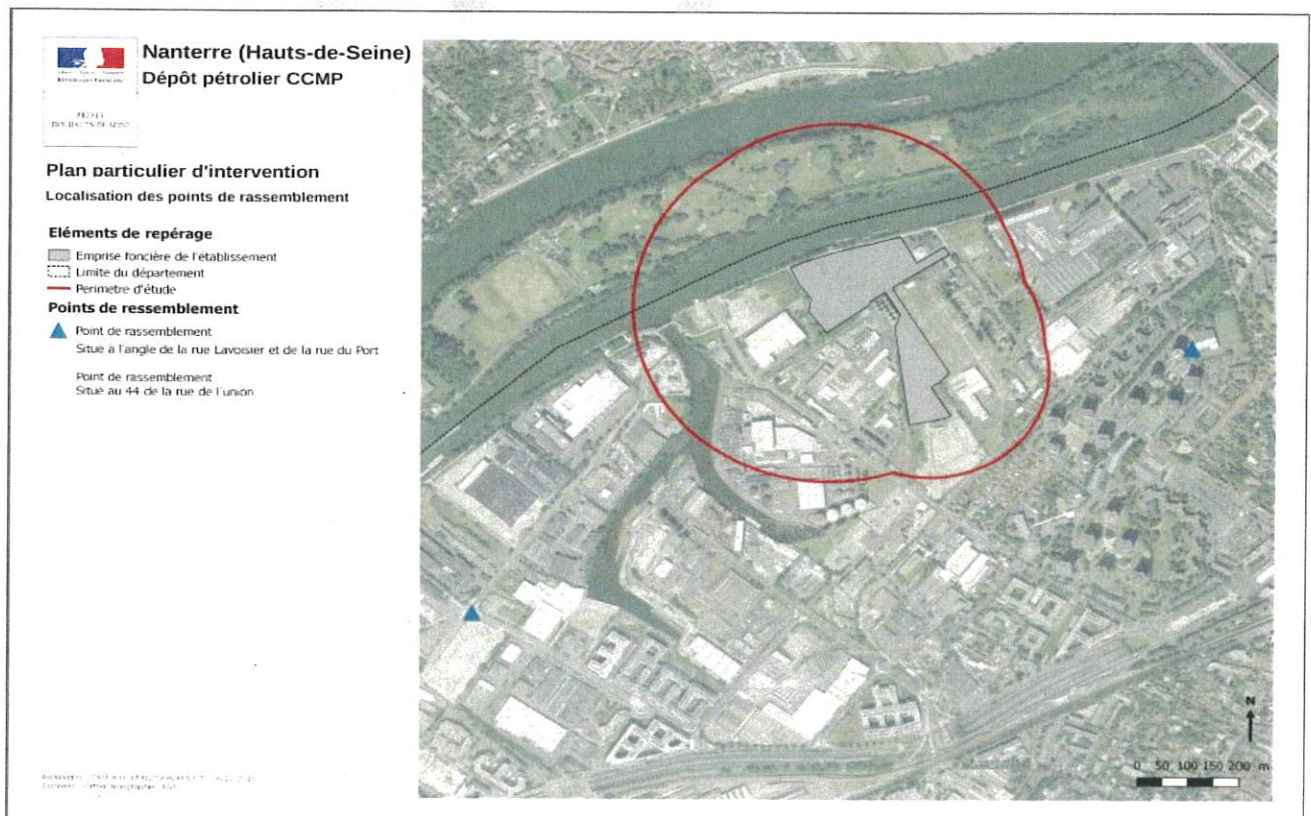
2. Points de rassemblement :


a) Point de rassemblement principal :

- Centre sportif Voltaire, 44 rue de l'union à Nanterre

b) Points de rassemblement secondaire :

- Angle de la rue Lavoisier et de la rue du port à Nanterre



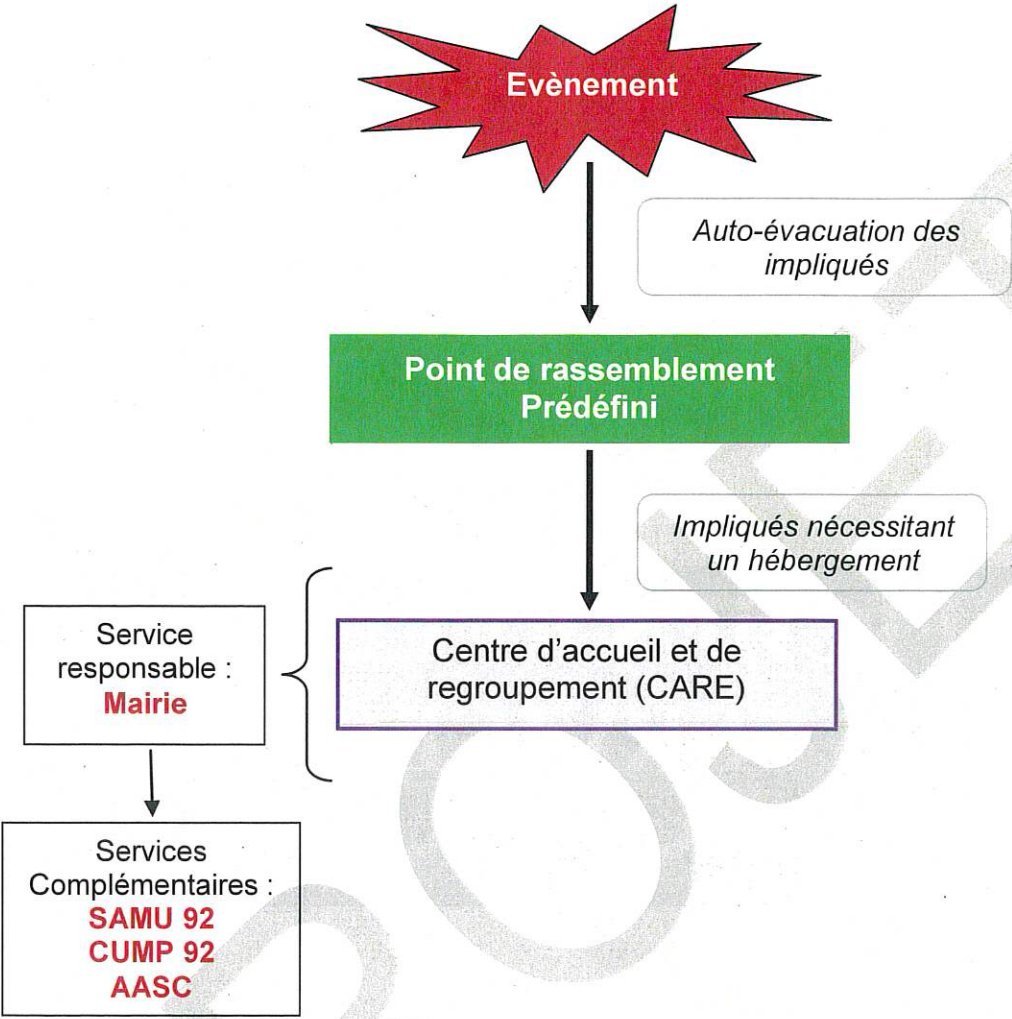
 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 17 sur 72	


3. Prise en charge des impliqués

Les impliqués doivent se regrouper sur un des points de rassemblement définis plus haut. Les référents des entreprises doivent effectuer le comptage des salariés impliqués. Après accord du Commandant des Opérations de Secours (COS), les salariés impliqués peuvent être autorisés à regagner leur domicile. La liste actualisée des salariés impliqués et des personnes encore sur le site doit alors être remise par les responsables des entreprises au COS ou son représentant dans les meilleurs délais.

Les impliqués (résidents) qui auraient besoin d'un hébergement provisoire seront pris en charge, via le plan communal de sauvegarde (PCS), par l'armement d'un centre d'accueil et de regroupement (CARE). La liste de ces impliqués doit également être transmise au COS dans les plus brefs délais.

PROJET




 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 19 sur 72	

III. FICHES REFLEXES DES SERVICES DES HAUTS-DE-SEINE

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 20 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	1. FICHE REFLEXE EXPLOITANT Exploitant CCMP	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> • Alerter la préfecture par téléphone en vue du passage en PPI ; • Déclencher la sirène PPI.
Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer la circulation à l'entrée et sortie du dépôt ; • Evacuer les camions et le personnel des entreprises extérieures présents après recensement.
Protéger population	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les mesures de protection mises en œuvre dans le POI.
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter par téléphone ou fax les personnes prévues au schéma d'alerte général.
Post-accidentel	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les fiches de données sécurité (FDS) des produits (disponibles sur l'Intranet de l'opérateur) ; • Mettre à disposition les données connues sur la sensibilité des milieux (carte avec les cibles et impacts environnementaux).

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 21 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	2. FICHES REFLEXES ADMINISTRATION SIDPC 92 Service interministériel de défense et de protection civiles des Hauts-de-Seine	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ol style="list-style-type: none"> Armement du Centre Opérationnel Départemental (COD) en posture « appui » dès le déclenchement du POI via l'évènement Téléalerte n°103 « POI CCMP Nanterre » ; S'assure auprès de l'exploitant que la BSPP est bien alertée ; Une fois le PPI déclenché, alerter l'ensemble des acteurs via l'évènement Téléalerte n°104 « PPI CCMP Nanterre » ; Ouverture d'un évènement SYNERGI 2 : vérifier si un évènement SYNERGI est ouvert. Dans ce cas, appel du CO Champerret pour basculement ; <u>Contacter rapidement la préfecture des Yvelines (SIDPC 78) ;</u> Alerter Météo-France sur le numéro dédié aux PPI (Cf. annuaire) et demander des <u>bulletins de prévision renouvelés au minimum toutes les 3 heures</u> ; Vérifier que la DRIEAT a pris contact avec la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).
Protéger population	<p>Armer le COD sur décision du Préfet :</p> <ol style="list-style-type: none"> Identifier les moyens nécessaires à la protection de la population ; S'assurer que toutes les dispositions relatives à la prise en charge des impliqués ont été mises en place : <ul style="list-style-type: none"> - Recensement aux points de rassemblement ; - Ouverture du CARE ; S'assurer que toutes les dispositions relatives à la circulation ont été prises ; Coordonner les actions des services.
Informier et communiquer	<ol style="list-style-type: none"> Si besoin, activation de la Cellule d'Information du Public (CIP)
Post-accidentel	<ol style="list-style-type: none"> Placée sous l'autorité du Préfet, la cellule post accident (composée de l'ARS, la DRIEAT, etc.) assure le relais avec la phase d'urgence via le recueil d'informations (nature de l'accident, type de produits en cause, identification des enjeux, mesures d'intervention mises en œuvre...). Elle définit ensuite les objectifs des campagnes de prélèvements dans les milieux environnementaux à réaliser le plus rapidement possible et éventuellement met en œuvre les premières mesures de gestion dans l'urgence ; Mise en œuvre, en cas de nécessité, de la Disposition Générale « Soutien des populations ».

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 22 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	SDCI 92 Service départemental de la communication interministérielle des Hauts-de-Seine	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Néant.
Assurer bouclage	Néant.
Protéger la population et lutter contre les effets.	Néant.
Informier et communiquer	Une première information sur la crise et les conseils de comportement à observer est adressée aux médias (par communiqué de presse), aux élus (par Téléalerte) et au grand public (X / Facebook et mise à jour du site internet) dans l'heure suivant l'activation de la cellule de communication de crise au COD.
Post-accidentel	Néant.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 23 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE- SEINE SIDPC	DiRIF Direction des Routes d'Ile-de-France	PPI CCMP 2024
---	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> - Alerte hiérarchie interne DiRIF ; - Alerte du Centre Régional d'Information et de Coordination Routière (CRICR) ; - Alerte des exploitants voisins (SAPN, Cofiroute, Ville de Paris, RATP, EPI78/92) pouvant être impactés par des fermetures sur le réseau DiRIF.
Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les fermetures d'axes du réseau routier national dans le cadre du périmètre de sécurité dans le dispositif étendu (phase 2). <p><u>À savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'A86 intérieure et extérieure entre l'échangeur A14xA86 et le pont de Chatou ; - l'A14 sens Paris-province à partir du pont de Neuilly jusqu'à l'échangeur A14xA86 ; - Mettre en place les affichages via les panneaux à messages variables pour signaler les fermetures et re-router le trafic très en amont.
Protéger la population et lutter contre les effets.	Néant.
Informier et communiquer	Information des usagers sur les conditions de circulation via : <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux à messages variables ; - Site Internet Sytadin ; - Médias par le centre régional d'information et de coordination routière.
Post-accidentel	Gérer le trafic jusqu'au retour à la normale.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 24 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	DRIEAT Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports	PPI CCMP 2024
--	--	----------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Informier le niveau régional de la DRIEAT
Assurer bouclage	Néant
Protéger la population et lutter contre les effets.	Néant.
Informier et communiquer	Apporter un appui technique au COD sur la base de l'étude de dangers du site et des données connues de l'inspection des installations classées (distances des effets dangereux, nature des produits stockés, environnement du site ...).
Post-accidentel	<p>Obtenir les informations afférentes aux conditions de déroulement de l'accident et de l'intervention des services de secours pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – éclairer la décision de proposer la mise en œuvre de la cellule post-accident interservices ; – encadrer efficacement la mise en sécurité des installations, les actions de diagnostic de l'impact potentiel et les mesures de gestion associées. <p><u>Il s'agit notamment de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. mener l'enquête post-accident ; 2. proposer les mesures permettant d'encadrer la mise en sécurité des installations, (conditions de remise en service, gestion des eaux d'extinction et déchets, limitations d'accès et surveillance) ; 3. évaluer les conséquences potentielles de l'accident en vue de proposer, le cas échéant, la mise en œuvre de la cellule post-accident interservices ; 4. contribuer à la gestion des conséquences au sein de la cellule post-accident interservices (si déclenchée) ; 5. traiter les suites administratives (remise en service, contre-visite) et gérer le REX.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 25 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE- SEINE SIDPC	DSDEN 92 Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	PPI CCMP 2024
---	--	-------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Si nuage très abondant nécessitant un éventuel confinement 1. A l'arrivée du message GALA, le cabinet du DA-SEN ou la cellule de crise de la DSDEN met en pré-alerte les directeurs des écoles et les chefs des établissements secondaires proches du site et sous le vent ainsi que l'I.E.N. de la circonscription.
	Si nuage très abondant nécessitant un confinement 1. Les directeurs d'école et chefs d'établissement concernés mettent en œuvre leur P.P.M.S. en mode mise à l'abri améliorée (confinement) à la demande du Cabinet du DA-SEN ou de la cellule de crise de la DSDEN (sur demande émanant du C.O.D.).
Protéger population	Si nuage très abondant nécessitant un confinement 1. Les directeurs d'école et chefs d'établissement concernés mettent en œuvre leur P.P.M.S. en mode mise à l'abri améliorée (confinement) à la demande du Cabinet du DA-SEN ou de la cellule de crise de la DSDEN (sur demande émanant du C.O.D.).
	Si nuage très abondant nécessitant un confinement Après déclenchement de son P.P.M.S. : 1. Chaque Directeur d'école contacte : - L'I.E.N. de sa circonscription qui demeure lui-même en contact avec le Cabinet du DA-SEN ou la cellule de crise de la DSDEN dès que celle-ci est activée ; 2. Chaque chef d'établissement demeure en contact avec le cabinet du DA-SEN ou la cellule de crise de la DSDEN dès que celle-ci est activée ; 3. Chaque directeur d'école ou chef d'établissement contacte : - Le centre 15-SAMU (tél.15) ou la BSPP (tél. 18) en cas de victimes (malaises ou pertes de connaissance) ; - La mairie de Nanterre (service éducation ou poste de commandement communal si le P.C.S. est activé). 4. Chaque directeur d'école ou chef d'établissement : - Informe les parents de la mise à l'abri par l'apposition sur la porte de l'établissement scolaire de l'affichette prévue dans le P.P.M.S ; - Répond aux appels téléphoniques des familles conformément aux dispositions prévues dans le P.P.M.S.
Post-accidentel	Les directeurs d'école et l'I.E.N. de leur circonscription ainsi que les chefs d'établissement établissent un point de situation terminal à la levée du P.P.M.S. faisant notamment ressortir les éventuelles conséquences environnementales et/ou sanitaires de l'événement.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 26 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<p>Le poste d'accueil et d'assistance de la direction des parcs, des paysages et de l'environnement reçoit l'alerte.</p>
Assurer bouclage	<p><u>Aux heures d'ouverture des parcs :</u> Les agents d'accueil et de surveillance de l'unité des berges de seine ferment l'accès des berges de Seine entre le quai Hoche et le chemin des Effondrés.</p> <p><u>En dehors des heures d'ouvertures des parcs :</u> Le rondier nord ferme l'accès des berges de Seine entre le quai Hoche et le chemin des Effondrés.</p>
Protéger population	<p><u>Aux heures d'ouverture des parcs :</u> Mise en place par les agents d'accueil et surveillance de l'unité des berges de Seine, de panneaux d'information à destination du public (deux panneaux à mettre en place : 1 sur barrière angle quai Hoche et chemin de Halage et le second angle chemin de Halage et chemin des Effondrés).</p> <p><u>En dehors des heures d'ouvertures des parcs :</u> Mise en place de panneaux d'information à destination du public par le rondier nord. (deux panneaux à mettre en place : 1 sur barrière angle quai Hoche et chemin de Halage et le second angle chemin de Halage et chemin des Effondrés).</p>
Informier et communiquer	<p>Dès réception de l'alerte le PAA de la DPPE centralise la diffusion de l'alerte au sein du CD92 comme suit :</p> <p><u>Aux heures d'ouverture des parcs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents d'accueil de l'unité des berges (y compris chef d'équipe) ; - Responsable technique du parc et son chef d'unité ; - Chef de service SAS ou adjoint ; - Direction DPPE (directeur ou directeur-adjoint) ; - Différents concessionnaires et partenaires. <p><u>En dehors des heures d'ouvertures des parcs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents d'astreinte d'exécution ; - Cadre d'astreinte SAS ; - Ingénieur d'astreinte de décision.
Post-accidentel	Néant.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 27 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	Mairie de Nanterre	PPI CCMP 2024
--	---------------------------	--------------------------

THEMES	TACHES A ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de l'alerte GALA (mail + téléphone) ; • Activation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et mobilisation des moyens communaux ; • Répercussion de l'alerte auprès de la population concernée.
Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance au bouclage et fourniture de matériel de signalisation avec la présence permanente d'un agent garantissant la sécurité publique (police nationale)
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture par le maire du CARE (Centre d'accueil et de regroupement) adapté à l'évènement (jour, effectif des personnes à accueillir ...) : → <u>Centre sportif VOLTAIRE sis 44 rue de l'Union ;</u> • Mobilisation d'agents communaux au CARE pour accueillir les personnes (recensement, collation, assistance) avec les associatifs présents.
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges réguliers d'informations avec le COD (Centre opérationnel départemental) ; • Assurer l'information et la communication en direction de la population concernée.
Post-accidentel	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'accompagnement des impliqués autant que nécessaire ; • Participation au retour d'expérience.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 28 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	3. FICHES REFLEXES PROTECTION DES POPULATIONS BSPP Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES A ACCOMPLIR
Alerter	<p>Dès la transmission par le SIDPC 92 du déclenchement du POI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer le SAMU 92 ; • anticiper sur un éventuel déclenchement du PPI en préparant la montée en puissance de l'intervention. <p>Dès la transmission par le SIDPC 92 du déclenchement du PPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • alerter le SAMU 92 et transmettre un bilan provisoire. <p>en fonction des informations fournies lors de la prise d'appel et des premières reconnaissances sur le terrain, déployer les moyens nécessaires pour traiter le sinistre.</p>
Confirmer le bouclage	<p>Le COS se fait confirmer par les forces de l'ordre que le bouclage de la zone (périmètre de sécurité) est effectif et que celui-ci est en adéquation avec les périmètres de danger définis dans le présent document.</p>
Protéger la population Sauvegarder les biens Lutter contre le sinistre	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire l'opération conformément aux devoirs généraux du COS et aux règlements BSPP en vigueur. • En fonction de l'évolution du sinistre et conformément au règlement opérationnel de la BSPP, le commandant des opérations de secours (COS) demande tous les moyens nécessaires à la protection de la population, la sauvegarde des biens et à la prise en charge des victimes (renforts et relèves) dont il a besoin. Le centre opérationnel de la BSPP honore ces demandes pour ce qui concerne les moyens propres de la BSPP et sollicite le renfort d'autres entités via le COZ ; • Envoyer un officier de liaison au COD ; • Conseiller le préfet quant aux mesures à mettre en œuvre ; • Rendre compte au DOS de la situation (point de situation, idée de manœuvre, difficultés, etc.).
Informier et communiquer	<p>Le COS fournit au DO tous les éléments de son périmètre de compétence (de nature opérationnelle).</p>
Post-accidentel	<p>Cette étape se situe hors des missions d'urgence du service d'incendie et de secours.</p> <p>Pour autant, le DO peut demander le concours de la BSPP pour prendre part à tout ou partie des actions de la phase post-accidentelle pour lesquelles les moyens autres (de l'établissement, d'un autre service public ou d'une société privée prestataire de services) seraient inexistant, insuffisants, inadaptés ou non immédiatement disponibles.</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 29 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	ARS DD 92 Agence régionale de santé - Délégation Départementale des Hauts-de-Seine	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES A ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> - Le siège ARS Ile-de-France, afin que le Département Défense Sécurité diffuse l'information à l'ensemble des délégations et indique la conduite à tenir aux DD concernées ; - Le SAMU 92 ; - Mettre en alerte les établissements disposant d'un SAU (+ conduite à tenir en cas de présentation spontanée de victimes) ; - En cas de pollution en Seine ou de pollution atmosphérique pouvant entraîner des retombées en Seine, mettre en alerte les usines de production d'eau potable du Mont Valérien à Suresnes, de Neuilly-sur-Seine et de Villeneuve-la-Garenne.
Assurer bouclage	/
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Organiser en lien avec la SAMU l'offre de soin :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmer la mise en alerte des établissements disposant d'un SAU ; - Avoir le capacitaire en lits disponibles (à T0, T+1h, T+2h, T+3h) ; - S'assurer que des mesures / analyses de la qualité de l'air et/ou de l'eau dans la zone soient diligentées ; - En liaison avec VNF, informer l'usine de production d'eau potable du Mont Valérien si stationnements anormaux de bateaux sur la Seine ; - Veiller à éviter le stationnement des bateaux à proximité du captage d'eau en Seine de Suresnes (du PK 16,92 au PK 12,10, c'est-à-dire de l'écluse de Suresnes au Pont de Sèvres).
Informier et communiquer	<ol style="list-style-type: none"> 1. En lien avec le service communication du siège, participer à la délivrance d'éléments de langage quant à la qualité de l'air dans la zone en cas de pollution ; 2. Diffuser aux différents acteurs sanitaires (établissements de santé et professionnels de santé libéraux), les messages sanitaires urgents, notamment concernant les modalités de prise en charge des victimes en fonction de la nature de l'événement ; 3. Informer les établissements sanitaires alertés, de l'évolution de la situation.
Post-accidentel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rappeler aux établissements de santé et à la médecine de ville les consignes en présence de personnes développant des symptômes (SIVIC, numéro dédié CAD 92 / CRAPS) ; 2. S'assurer de la potabilité de l'eau dans les secteurs concernés le cas échéant (campagnes de prélèvements dans les milieux environnementaux) ; 3. Participer au suivi de la zone du PPI dans le cadre des contaminations de surface (mobilier urbains, crèches, aires de jeux, balcons, etc.).

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 30 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	SAMU 92 Service d'Aide Médicale d'Urgence des Hauts-de-Seine	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipes d'astreinte ; - Les SAMU périphériques ; - Le SAMU zonal ; - La cellule de crise de l'AP-HP ; - L'ARS DD 92 ; - Les associations de secouristes ; - Les services d'urgences et les réanimations ; - La CUMP 92 (installation prédéfinie dans le CARE – Centre sportif Voltaire sis 44 rue de l'Union) ; - Créer un évènement dans SI-VIC dès lors qu'il y a présence de victimes.
Intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Envoyer un représentant au COD dès son armement ; - Envoyer en zone de déploiement initiale (ZDI) indiquée par le Commandant des Opérations de Secours (COS), et éventuellement en complémentarité avec les autres départements, les moyens SMUR nécessaires, le véhicule PC et le véhicule logistique ; - Sur place, en interaction avec les moyens médicaux de la BSPP, prendre en charge et assurer le tri des victimes ; - Assurer l'orientation hospitalière et le transport des blessés en coordination avec les autres intervenants publics (BSPP), privés (ambulances) et associatifs ; - Assurer la prise en charge psychologique des impliqués par l'intervention de la CUMP 92 dans un local mis à disposition par la mairie.
Protéger la population et lutter contre les effets.	/
Informier et communiquer	Apporter à la préfecture toutes les informations en sa possession concernant les victimes (nombre, état...) dans le respect du secret médical.
Post-accidentel	/


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 31 sur 72	

--	--

PROJET


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 32 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	Associations Agréées de Sécurité Civile (Croix-Rouge / Ordre de Malte / Protection civile)	PPI CCMP 2024
THEMES	TACHES À ACCOMPLIR	
Alerte	<p>Déclenchement par les services de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alerté par le SIDPC conformément à la fiche reflexe ; - Réception de l'alerte par les Associations Agréées de Sécurité Civile (Alerte des AASC92) : chaque structure déclenche ses équipes et les met à disposition du Coordinateur des Moyens Inter Associatif Terrain (CMA Terrain) conformément à la fiche reflexe validée en mars 2015. - Selon les consignes internes aux 3 AASC92, elles préviennent leurs différents échelons supérieurs ; <p>Un cadre AASC92 (selon le roulement du planning inter associatif) se rend au Centre Opérationnel Départemental (COD) si celui-ci est armé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation de la main courante sur SYNERGI 2 compte AASC 92. 	
Intervention	<p>Intervient au côté des équipes de la BSPP et du SAMU 92 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider au tri les équipes médicales si nécessaire ; - Aider à la mise en place d'un PMA si nécessaire ; - Assurer les premiers soins ; - Prise en charge des impliqués aux points de regroupement des impliqués si nécessaire (PRI). 	
Bouclage du périmètre	<p>N'intervient dans le périmètre de sécurité que si celui-ci est en adéquation avec la sécurité des personnels engagés.</p> <p><i>Nota : En cas d'attentats, les équipes n'interviennent dans la zone qu'après avoir reçu l'aval des forces de l'ordre.</i></p>	
Gestion des flux	<ul style="list-style-type: none"> - Évacuer les victimes et les impliqués vers les différentes structures sous l'autorité du DSM ; - Mettre en place si nécessaire un ou de plusieurs point(s) de regroupement des impliqués (PRI) aux points de rassemblement. 	
Prise en charge des impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge des Impliqués au(x) point(s) indiqué(s) par le DSM ; - Mettre en place du ou des Centres d'Accueil des Impliqués (CAI) ; - Assurer un premier soutien aux impliqués avec les secouristes. Si nécessaire orienter les impliqués vers la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) présente dans le ou les Centre Accueil et de REgroupement (CARE) si activé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) déclenché par la commune ; - Aider les personnes des services communaux ou les autres services pour établir la liste des impliqués ; - Apporter un premier soutien Logistique et ou social. 	

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 33 sur 72	

Information ... Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Si demande d'activation de la CIP 92, les AASC92 envoient si possible des personnels formés ; - Le CMA Terrain est en relation constante avec le COS/DSM sur le terrain et avec le CMA COD pour faire remonter les informations terrains ; Transmission de la liste des impliqués par le CMA Terrain au COD92 ; - Seul le CMA Terrain peut s'exprimer pour le compte des 3 AASC 92.
Post Accidentel	Peuvent aider la mairie de Nanterre dans la mesure de leurs possibilités, si celle-ci elle en fait la demande (missions de soutien à la population dans le CARE).


PROJET

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP		Page 34 sur 72

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	4. FICHES REFLEXES ORDRE PUBLIC DSPAP (PFAU-CIC DSPAP-DTSP 92) Direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine	PPI CCMP 2024
---	---	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<p><u>PFAU (plateforme des appels d'urgence)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction d'une fiche PEGASE adressée à la DTSP 92 ; 2. Partage de l'information avec la BSPP ; 3. Information CIC 750. <p><u>DTSP 92</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informations services de secours BSPP-DIRIF ; 2. Informations autorités police DSPAP ; 3. Informations autorités préfectorales ; 4. Informations services municipaux via le commissariat local. <p><u>CIC 750</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avis permanence CAB PP-SDRPT-COZ-DOPC-LCPP ; 2. Avis autorités de la DSPAP ; 3. Avis DDSP 78, et PC CRS ; 4. Information DDSP 95 ; 4. Pré alerte SDSS unités 1^{er} échelon NRBC.
Assurer bouclage	<p><u>DTSP 92</u></p> <p>Véhicules primo intervenants locaux et districaux</p> <p>1^{ère} phase : évaluation du sinistre – premières mesures de la phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi autorité Police locale ; - Premières mesures de circulation par véhicules primo intervenants et districaux ; - Faciliter l'arrivée des secours ; - Fermeture chemin de halage (bord de Seine) en amont et aval ; - Bouclage de la rue des Agglomérés angle de l'avenue des Guillaeraies ; - Bouclage de la rue des Agglomérés angle de la rue Pierre Lescop ; - Bouclage avenue Jules Quentin depuis la rue des Agglomérés ; - Bouclage rue Louis Lecuyer depuis l'avenue Jules Quentin ; - Bouclage rue Paul Morin angle de la rue du Progrès ; - Bouclage boulevard du Général Leclerc angle rue Louis Lecuyer et rue des Acacias ; - Bouclage rue Kléber angle rue Marceau ; - Bouclage chemin de Halage angle de l'avenue Hoche ; - Fermeture du Port Lavoisier à Nanterre et de l'avenue Jules Quentin. <p><u>CIC DSPAP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des moyens sollicités par le DTSP 92 ;

**Assurer
bouclage**


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 35 sur 72	

	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi SYNERGI 2 ; -Coordination avec la SDRPT (CCOS) ; -Coordination avec la DDSP 78 ; -Coordination avec le DOPC. <p><u>CCOS</u> Fermeture des gares RER Nanterre Ville et Rueil Malmaison.</p>
Protéger la population et lutter contre les effets.	<p><u>DTSP 92</u> Assistance éventuelle aux opérations d'évacuation ; Orientation des impliqués vers les points de rassemblement 1/ Centre sportif Voltaire (44 rue de l'union) ; 2/ Rue Lavoisier angle rue du port.</p>
Informier et communiquer	<p><u>DTSP 92</u> Remontée d'information – Physionomie terrain.</p>
Post-accidentel	<p><u>DTSP92</u> 1. Information services de secours BSPP-DIRIF ; 2. Information autorités police DSPAP ; 3. Information autorités préfectorales ; 4. Information services municipaux.</p> <p><u>CIC DSPAP</u> 1. Information autorités DSPAP ; 2. Information permanence CAB PP ; 3. Information DDSP 78 -95 – EM CRS ; 4. Information CCOS.</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 36 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	DOPC - Volet ordre public Direction de l'Ordre Public et de la Circulation	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Phase Alerte	<p>Centre d'Information et de Commandement de l'Ordre Public (CIC OP) de la DOPC.</p>
Alerter et Aviser	<p>Un événement majeur intervient sur le site du Dépôt de la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP) et vient d'être porté à la connaissance du CIC OP par un appel téléphonique de l'Etat-major DSPAP (CIC DSPAP). Cet appel peut être confirmé soit par un télégramme, un courriel ou bien être relayé sur Acropol.</p> <p>Il implique un nombre important de victimes et/ou occasionne de fortes répercussions sur la voie publique.</p> <p>Dès les premiers éléments recueillis, la CIC OP effectue un appel général et communique à l'ensemble des effectifs concernés la conférence de travail dédiée à la gestion opérationnelle, le basculement de l'ensemble des effectifs engagés sur la dite conférence, la direction prenant le commandement des opérations de police et de circulation et la mise en place des mesures prévues par la disposition générale «EVENGRAVE».</p> <p><u>Dès réception de l'alerte:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Aviser les autorités de la DOPC ; * Informer de la situation l'Officier de permanence du cabinet de Monsieur le Préfet de Police ; * Aviser le COZ du SGZDS ; * Appliquer le volet circulation- cf fiche réflexe DOPC ; * Activer la brigade fluviale (solliciter l'interruption de la navigation sur la Seine en amont et en aval du périmètre de sécurité défini) ; * Alerter la salle de commandement (TN RÉSEAUX) pour solliciter la fermeture des gares RER Nanterre Ville et Rueil-Malmaison ; * Armement du TC COP escorté par équipe TM.
Gestion de l'Ordre Public	<p>Conformément à la disposition générale EVENGRAVE du Préfet de Police en date du 31 octobre 2018, la gestion des interventions sur les lieux de catastrophes et de sinistre grave incombe à notre Direction.</p> <p>Une autorité DOPC est désignée et dépêchée sur les lieux. Au contact de l'autorité DSPAP déjà présente sur place, le niveau d'engagement des moyens et le degré de stabilisation de la situation sont appréciés afin de permettre à l'autorité préfectorale en charge de la direction des opérations</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 37 sur 72	

de décider du moment opportun de confier les responsabilités de Commandant des Opérations de Police et de Circulation (COPC) à la DOPC.

Le CIC OP :

* Désigne et dirige vers les lieux l'autorité DOPC (COPC) ainsi que les unités DOPC sollicitées en renfort des effectifs locaux.

* Dirige le car de commandement (TC COP) vers la zone de poste de commandement (ZPC) qui aura été définie par le COS et le COPC.

* Désigne et dirige les différents officiers de liaison prévus lors d'événements graves :

Officier poste de commandement, liaison ordre public et circulation, contrôle de zones, ordre public, régulateur circulation ainsi que les liaisons DOPC amenées à rejoindre l'EM DSPAP, le COPP, le CO BSPP, le COD 92 et le cas échéant le CIC Beauvau.

* Se fait communiquer des précisions sur la gravité et la nature du sinistre (accident ou suspicion d'un acte terroriste) pour définir le volume d'effectifs nécessaire à la gestion de l'aléa et évaluer les moyens d'intervention à acheminer.

- Fait établir une/des « **Zone(s) d'Attente Opérationnelle(s)** » (ZAO) et y dirige :

* les effectifs immédiatement disponibles ;

* les effectifs du Service du Groupement d'Information de Voie Publique (SGIVP) ;

* les camions de barrières ;

* les engins d'enlèvement ;

* les équipes motocyclistes ;

* l'équipe caméscope et la caméra AVIWEST (retour images).

* Informe les effectifs de l'emplacement de la « **Zone de Déploiement Initial** » (ZDI) réservées aux véhicules d'intervention de la BSPP.

* Indique les effectifs des emplacements des « **Zones de pose d'hélicoptères** (DZ) (Dropping Zone).

* Désigne des effectifs qui assureront la sécurisation des différentes zones de stationnement.

* Alimente en continu du logiciel SYNERGI 2.

Localisation des différentes zones de stationnement :

Zone de poste de commandement (ZPC) :

* Angle boulevard Général Leclerc, rue des Acacias et rue Louis Lecuyer.

Zones d'attente opérationnelle (ZAO - Police) :

* ZAO 1: Avenue Jules Quentin, face à l'établissement « ADP »

* ZAO 2: Avenue de la commune de Paris, face à la Maison d'arrêt des

**Gestion de
l'Ordre Public**

Hauts-de-Seine.

Zone de déploiement initial (ZDI – BSPP) :

* ZDI : Angle Boulevard de la Seine/Avenue de la commune de Paris

Zones de poser hélicoptères (DZ – Dropping Zone) :


- * DZ : Centre sportif Paul Langevin, 52 rue Lamartine
Coordonnées GPS : 48.89, 2.184722222
Stade boulevard de la Seine : 65, boulevard de la Seine
Coordonnées GPS : 48.90111111, 2.194166667
Cour d'honneur Garde Républicaine : 80 rue Rouget de Lisle
Coordonnées GPS : 48.9, 2.203611111

Points de regroupement des personnes évacuées :

- * Centre sportif Voltaire, 44 rue de l'Union à Nanterre.
* Angle de la rue Lavoisier et rue du Port à Nanterre.


Le Commandant des opérations de police et de circulation (COPC) assure la mise en œuvre du zonage précisant le périmètre de sécurité (Zone d'exclusion – Zone contrôlée – Zone de soutien) en concertation avec le Commandant des opérations de secours (COS), le Commandant des opérations de police judiciaire (COPJ) mais également, le cas échéant, avec le Commandant des opérations d'intervention spécialisées (COIS) et le Laboratoire central de la préfecture de police (LCPP).

Il est le garant de l'ordre public à l'intérieur de chaque zone. Il s'appuie en cela sur l'engagement des effectifs DOPC et DSPAP en mission de sécurisation.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 39 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	DOPC - Volet circulation Phase 1 – Dispositif d'urgence	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	1) <u>CIC OP et RC</u> 2) <u>PC CRS Autoroutière Ouest Ile de France – Nanterre (CAOIF)</u> 3) <u>DTSP92 à Nanterre :</u> 4) <u>DDSP78 :</u>
Assurer le bouclage de la zone de circulation	<p>Le sinistre est contenu dans l'établissement, mais l'engagement des moyens de secours publics peut être nécessaire pour prendre les premières mesures de bouclage de la zone et de circulation. Le périmètre est ainsi sécurisé sur un rayon de 380 mètres au minimum. Les effectifs sont prêts à prendre les premières mesures de restriction de circulation et d'évacuation.</p> <p><u>Secteur DTSP 92 avec renforts, si nécessaire, de la DOPC ou autres locaux, les effectifs assureront les fermetures suivantes à Nanterre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La rue des Agglomérés depuis l'avenue des Guillaeraies ; - La rue des Agglomérés depuis la rue Pierre Lescop ; - L'avenue Jules Quentin depuis la rue des Agglomérés ; - La rue Louis Lecuyer depuis l'avenue Jules Quentin ; - La rue Paul Morin depuis la rue du Progrès ; - Le boulevard du Général Leclerc depuis les rues Louis Lecuyer et des Acacias ; - La rue Kléber depuis la rue Marceau ; - Le chemin de halage depuis l'avenue Hoche ; - Le chemin de halage depuis les accès du Port Lavoisier et de l'avenue Jules Quentin. <p><u>Secteur DDSP 78 avec renforts, si nécessaire, de la DOPC, de la police municipale ou autres, les effectifs assurent les fermetures suivantes à Carrières-sur-Seine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de Halage sur L'île Fleurie.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 40 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE- SEINE SIDPC	DOPC – Volet circulation Phase 2 – Dispositif étendu	PPI CCMP 2024
---	--	------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	1) <u>CICOP et RC:</u> 2) <u>PC CRS Autoroutière Ouest Ile de France – Nanterre (CAOIF)</u> 3) <u>DTSP92 à Nanterre :</u> 4) <u>DDSP78 :</u>
Assurer le bouclage de la zone de circulation	<p>Le sinistre évolue de manière défavorable. Le préfet alerté par l'exploitant, prend les dispositions nécessaires. Les effectifs ont pris les premières mesures de bouclage de zone et de circulation. Désormais, les effets thermiques et de surpression nécessitent d'étendre le périmètre de bouclage et de circulation sur un rayon de 500 mètres au minimum. Cette montée en puissance doit pouvoir s'opérer rapidement et sans discontinuité.</p> <p><u>Les effectifs engagés sous la direction opérationnelle de la DOPC assurent les fermetures suivantes à Nanterre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La rue des Agglomérés depuis l'avenue des Guillaeraies ; - La rue des Agglomérés depuis la rue Pierre Lescop ; - L'avenue Jules Quentin depuis la rue Jean Allemane ; - L'avenue Jules Quentin depuis la rue Ernest Renan ; - La rue Paul Morin depuis la rue Jean Allemane ; - La rue des Acacias depuis la rue Marceau ; - La rue Kléber depuis la rue Marceau ; - Le chemin de halage depuis l'avenue Hoche ; - Le chemin de halage à hauteur du Port Lavoisier. <p><u>Secteur DDSP78 avec renforts, si nécessaire, de la DOPC, de la police municipale ou autres, les effectifs assurent les fermetures suivantes à Carrières-sur-Seine et à Chatou :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de Halage sur L'île Fleurie, à Carrières-sur-Seine ; - La rue du Bac depuis le Pont de Chatou, à Chatou ; - La rue du Bac depuis le Mail des Impressionnistes, à Chatou.
Protéger les populations et lutter contre les effets	<p><u>Secteur CRS autoroutière ouest IDF (CAOIF) avec renforts, si nécessaire, de la DOPC,</u></p> <p>Les effectifs assurent une surveillance du secteur autoroutier en amont et en aval du CCMP. Ils prennent toutes les mesures utiles, notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne fluidité du trafic ; - Procéder à des mesures de fermeture ou mettre en œuvre des mesures de déviation en fonction des risques encourus pour les usagers (déplacement

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 41 sur 72	

de fumées) ;

- Assurer une surveillance sur les parties d'axes autoroutières suivantes :

* **A14**, partie d'axe comprise entre la barrière de péage de Montesson (GPS 48.913644,2.157193) jusqu'au Pont de Neuilly / Tunnel de Nanterre / La Défense.

* **A86**, partie d'axe comprise entre le PR1 à Nanterre (48.90758, 2.212522) jusqu'à l'échangeur A86/D913 à Rueil-Malmaison (sortie N°34) (GPS 48.870057,2.158084).

Les zones d'attente opérationnelles, à Nanterre :

- ZAO « Avenue de la Commune de Paris » : Face à la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.
- ZAO « Avenue Jules Quentin » : Face à l'établissement « ADP ».

La zone de déploiement initiale, à Nanterre :

- ZDI Carrefour Bld. de la Seine / Bld. du Général Leclerc / Av. de la Commune de Paris.

La zone de poste de commandement, à Nanterre :

- ZPC Bld. du Général Leclerc / Rue des Acacias / Rue Louis Lecuyer.

Les effectifs engagés sous la direction opérationnelle de la DOPC


sécurisent l'installation de la ZDI et du ZPC. Le boulevard du Général Leclerc est privilégié aux déplacements des secours. Les effectifs assurent les fermetures suivantes :

- L'avenue de la Commune de Paris (D986) depuis la rue Faidherbe ;
- Le Bld. de la Seine depuis les avenues Henri Martin et de la République ;
- Le Bld. de la Seine depuis la rue de Bezons ;
- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue de Zilina ;
- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue de l'Union ;
- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue des Sorbiers (1^{er} axe) ;
- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue des Sorbiers (2^{ème} axe) ;

les portiques « Accès pompiers » sont ouverts pour permettre l'accès à la rue Marceau.


Les points de rassemblement :

- 44, rue de l'Union (Centre sportif Voltaire) ;
- Rue Lavoisier / Rue du Port.


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 42 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	DOPC - Volet circulation Phase 3 - Dispositif élargi	PPI CCMP 2024
---	--	-------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ol style="list-style-type: none"> 1) <u>CIC OP et RC</u> 2) <u>PC CRS Autoroutière Ouest Ile de France – Nanterre (CAOIF)</u> 3) <u>DTSP 92 à Nanterre</u> 4) <u>DDSP 78</u>
Assurer le bouclage de zone et de circulation	<p>Une évolution du sinistre, de plus en plus défavorable, impose des mesures opérationnelles renforcées. Le périmètre de bouclage et de circulation s'étend toujours sur un rayon de 500 mètres au minimum mais les circonstances imposent l'isolement complet du secteur routier aux abords du CCMP. Cette montée en puissance doit pouvoir s'opérer rapidement et sans discontinuité.</p> <p><u>Les effectifs engagés sous la direction opérationnelle de la DOPC assurent les fermetures suivantes à Nanterre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La rue des Fondrières depuis la rue du Port ; - La rue des Sablières depuis l'avenue du Parc de l'Ile (D986) ; - La rue Ernest Renan depuis l'avenue du Parc de l'Ile (D986) ; - La rue Michelet depuis l'avenue Benoît Frachon (D986) ; - L'avenue Jules Quentin depuis l'avenue Benoît Frachon (D986) ; - L'avenue Hoche depuis l'avenue de la Commune à Paris (D986) ; - L'avenue de la Commune de Paris (D986) depuis l'avenue Hoche ; - Le chemin de halage depuis l'avenue Hoche ; - Le chemin de halage à hauteur du Port Lavoisier ; - La rue Lavoisier depuis la rue du Port. <p>Secteur DDSP 78 avec renforts, si nécessaire, de la DOPC, de la police municipale ou autres, les effectifs assurent les fermetures suivantes à Carrières-sur-Seine et à Chatou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de Halage sur L'île Fleurie, à Carrières-sur-Seine ; - La rue du Bac depuis le Pont de Chatou, à Chatou ; - La rue du Bac depuis le Mail des Impressionnistes, à Chatou.
Protéger la population et lutter contre les effets.	<p>Secteur CRS Autoroutière Ouest IDF (CAOIF) avec renforts, si nécessaire, de la DOPC,</p> <p>Les effectifs assurent une surveillance du secteur autoroutier en amont et en aval du CCMP. Ils prennent toutes les mesures utiles, notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne fluidité du trafic ;


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 43 sur 72	

Protéger la population et lutter contre les effets.	<p>- Procéder à des mesures de fermeture ou mettre en œuvre des mesures de déviation en fonction des risques encourus pour les usagers (déplacement de fumées).</p> <p>- Assurer une surveillance sur les parties d'axes autoroutières suivantes :</p> <p>* A14, partie d'axe comprise entre la barrière de péage de Montesson (GPS 48.913644,2.157193) jusqu'au Pont de Neuilly / Tunnel de Nanterre / La Défense.</p> <p>* A86, partie d'axe comprise entre le PR1 à Nanterre (48.90758, 2.212522) jusqu'à l'échangeur A86/D913 à Rueil-Malmaison (sortie N°34) (GPS 48.870057,2.158084).</p> <p>- Depuis l'A14 sens Province/Paris assurer la fermeture de la bretelle de sortie débouchant sur l'avenue Hoche à Nanterre.</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Les Zones d'Attente Opérationnelles, à Nanterre :</p> <p>- ZAO « Avenue de la Commune de Paris » : Face à la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.</p> <p>- ZAO « Avenue Jules Quentin » : Face à l'établissement « ADP ».</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>La Zone de Déploiement Initiale, à Nanterre :</p> <p>- ZDI Carrefour Bld. de la Seine / Bld. du Général Leclerc / Av. de la Commune de Paris.</p> <p>La Zone de Poste de Commandement, à Nanterre :</p> <p>- ZPC Bld. du Général Leclerc / Rue des Acacias / Rue Louis Lecuyer.</p> <p>Les effectifs engagés sous la direction opérationnelle de la DOPC sécurisent l'installation de la ZDI et du ZPC. Le boulevard du Général Leclerc est privilégié aux déplacements des secours. Les effectifs assurent les fermetures suivantes :</p> <p>- L'avenue de la Commune de Paris (D986) depuis la rue Faidherbe ;</p> <p>- Le Bld. de la Seine depuis les avenues Henri Martin et de la République ;</p> <p>- Le Bld. de la Seine depuis la rue de Bezons ;</p> <p>- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue de Zilina ;</p> <p>- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue de l'Union ;</p> <p>- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue des Sorbiers (1^{er} axe) ;</p> <p>- Le Bld. du Général Leclerc depuis la rue des Sorbiers (2^{ème} axe) ;</p> <p>les portiques « Accès pompiers » sont ouverts pour permettre l'accès à la rue Marceau ;</p> <p>- La rue Faidherbe depuis l'avenue de la République (D986) ;</p> <p>- Le pont Becquet depuis l'avenue de la République (D986).</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Les points de rassemblement :</p> <p>- 44, rue de l'Union (Centre sportif Voltaire).</p> <p>- Rue Lavoisier / Rue du Port.</p>
--	--

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 44 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	DOPC – Volet circulation Consignes générales et communes aux phases 1, 2 et 3	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

Protéger les populations et lutter contre les effets	<p>Tous les effectifs engagés sur les dispositifs s'assurent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la mise en place ainsi qu'au maintien des mesures en fonction des instructions et des directives. - Procéder à la mise en place ainsi qu'à la tenue du périmètre circulation en fonction des instructions et des directives. - Aménager et réserver le stationnement : <ul style="list-style-type: none"> * les zones d'attente opérationnelles (ZAO) pour l'accueil des forces avant leur répartition ; * les zones de déploiement initial (ZDI) de la BSPP (concept identique à la ZAO mais déclinée à la BSPP) ; - Assurer les zones de déposes hélicoptères (DZ) activées ; - Faciliter l'arrivée des colonnes de secours et l'évacuation des victimes, en s'assurant de la bonne tenue des itinéraires prédéterminés ; - S'assurer de la présence du nombre d'équipes motos nécessaires aux escortes sanitaires ; - Répartir avec efficacité les effectifs renforcés ou non sur les carrefours les plus importants.
Informier et communiquer	<p>Tous les effectifs engagés sur les dispositifs s'assurent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'annoncer sur les lieux et de se rapprocher de l'Officier Coordonnateur ou le cas échéant du Commandant des Opérations de Police et de Circulation (COPC) ; - Assurer l'interface avec leur salle respective (CIC, CIC OP et RC, PC) ; - Procéder à la mise en place ainsi qu'à la tenue du périmètre circulation en fonction des instructions et des directives ; - Informer des mesures de circulation mises en œuvre et de leur impact sur le réseau proche ; - Faire appliquer la procédure radio notamment le respect de la priorité d'alternat ; - Transmettre toutes informations utiles à l'Officier Coordonnateur. <p><u>La CRS Autoroutière Ouest IDF (CAOIF) avec renforts, si nécessaire, de la DOPC, s'assure également de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la permanence de la préfecture des Hauts-de-Seine ; - Faire activer les messages d'alerte et de déviation de la circulation sur les panneaux à messages variables en amont ;

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 45 sur 72	


	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le CIC OP et RC de la DOPC des mesures de circulation mises en œuvre et de leur impact sur le réseau avoisinant.
Post- accidentel	<p><u>Les DTSP92, DDSP78, DSPAP, DOPC et CAOIF et autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Resteront mobilisés dans le but d'évaluer toutes les conséquences du sinistre ; - Prévoient les conditions du retour à la normale et établiront un bilan de situation ; - Transmettront les problématiques constatées ou prévisibles à court, moyen ou long terme ; - Décideront conjointement avec le COS de la réouverture en tout ou partie, du secteur sinistré.

PROJET


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 46 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	CRS En phase 3 élargie	PPI CCMP 2024
--	----------------------------------	--------------------------

THEMES	TACHES A ACCOMPLIR
Alerter	<ol style="list-style-type: none"> 1) <u>CICRC</u> 2) <u>PC CRS Autoroutière Ouest Ile de France – Nanterre (CAOIF)</u> 3) <u>DTSP 92 à Nanterre</u> 4) <u>DDSP 78</u>
Assurer bouclage	<p><u>Les effectifs de la CAOIF assureront les fermetures suivantes avec les services de la DIRIF ouest et de la SAPN:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermetures des accès à l'A14 vers la province et (si nécessaire) à l'A86 extérieure, depuis la bretelle d'accès à l'A86 intérieure (vers Colombes et Cergy-Pontoise) à Nanterre ; - Fermetures des accès à l'A14 vers la province et (si nécessaire) l'A86 extérieure, depuis l'A86 extérieure à Nanterre – Sortie obligatoire vers l'A14 vers Paris. <p><u>En cas de nécessité, les effectifs de la CAOIF pourront être renforcés par des effectifs de la DOPC pour assurer les fermetures complémentaires suivantes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de l'A14 vers Nanterre – Paris – La Défense à Orgeval (78), dévier vers A13 (2 effectifs + balisage lourd SAPN) ; - Fermeture de l'accès à l'A14 vers Paris par barrière existante depuis la D113 (Route de 40 Sous à Orgeval) ; - Fermeture de l'accès à l'A14 vers la province depuis la rue de Bezons à Nanterre ; - Fermeture de l'accès au tunnel de la Défense vers la province depuis la D7 Quai du Président Doumer. Présence de barrières ; - Fermeture de l'accès au tunnel de la Défense vers la province depuis le boulevard de Neuilly/pont de Neuilly à Courbevoie ; - Fermeture de l'accès à l'A14 vers la province depuis la D914 (rue de Valmy) à Puteaux - Présence de barrières. <p><u>En raison de contraintes en matière de ressources humaines au sein de la CAOIF, les forces de sécurité intérieure devront, le cas échéant, assurer la fermeture des points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de l'A14 vers Paris depuis la bretelle d'accès vers la N13 (sortie N°6 Saint Germain-En-Laye – Chambourcy) à Chambourcy. (balisage lourd SAPN) ; - Fermeture de l'accès à l'A14 vers Paris par barrière existante depuis la rue du Président Roosevelt à Chambourcy.


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE Liberté Égalité Fraternité	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 47 sur 72	

Assurer bouclage	<p><u>Mesures complémentaires : fermetures de l'A86 (dans les deux sens)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>IMPORTANT :</u></p> <p><u>Les points d'implantation N°7 à N°10 devront impérativement rester maintenus par les effectifs de la CAOIF afin de permettre les fermetures de l'A86 extérieure.</u></p> <p><u>Les points d'implantation N°30 et N°34 à N°46 restent identiques à la phase précédente (Phase 2 – fermeture de l'A14 avec A86 roulante) et sont maintenus par la DDSP78.</u></p> <p><u>En cas de nécessité, les effectifs de la CAOIF assureront, avec les services de la DIRIF, les fermetures complémentaires suivantes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermetures des bretelles d'accès à l'A86 intérieure depuis le pont de Chatou (D991, avenue de Colmar) à Rueil-Malmaison ; - Fermeture de l'A86 intérieure au niveau de la sortie « Chatou-Rueil 2000 » à Rueil- Malmaison ; <p>En cas de nécessité, les effectifs de la CAOIF pourront être renforcés par des effectifs de la DOPC pour assurer les fermetures complémentaires suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la bretelle d'accès à l'A86 extérieure depuis l'avenue de la Commune de Paris à Nanterre ; - Fermeture de la bretelle d'accès à l'A86 extérieure depuis la rue du 1^{er} Mai à Nanterre ; - Fermeture de la bretelle d'accès à l'A86 extérieure depuis l'avenue Napoléon Bonaparte (D913) à Rueil-Malmaison.
Protéger les populations et lutter contre les effets	<p><u>La CRS autoroutière assurera les mesures suivantes:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer les fermetures des accès au port pétrolier ; 2. Dévier la circulation des zones impactées par les effets dangereux tous phénomènes confondus ; 3. Mettre en œuvre les mesures de déviation de la circulation.
Informé et communiquer	<p><u>La CRS autoroutière s'assurera de :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire activer les messages d'alerte et de déviation de la circulation sur les panneaux à messages variables en amont des zones impactées ; 2. Informer le CRICR de Créteil des mesures de circulation mises en œuvre et de leur impact ; 3. Informer le CICRC de la DOPC des mesures de circulation mises en œuvre et de leurs impacts sur le réseau avoisinant (si nécessaire solliciter des effectifs DOPC en renfort) ; 4. Informer la permanence de la préfecture des Hauts-de-Seine.
Post-accidentel	<p><u>La CRS autoroutière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décidera conjointement avec le COS de la réouverture des accès au port ; - Assurera la réouverture des bretelles et des axes autoroutiers.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 48 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	5. FICHES REFLEXES OPERATEURS VNF Voies navigables de France	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------------

THEMES	TACHES A ACCOMPLIR
Alerter	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le gestionnaire VNF est informé du déclenchement de POI par le COD. 2. Le gestionnaire VNF est sollicité pour action par le COD lors du déclenchement du PPI : indiquer dans les documents d'alerte du déclenchement PPI l'action «arrêt navigation».
Assurer bouclage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le chef de la Mission Exploitation de la Voie d'Eau (l'astreinte des cadres de l'arrondissement en dehors des horaires de bureau) rédige l'avis à la batellerie portant arrêt de la navigation entre les PK 32 et 36 ; 2. Le chef de l'unité territoriale des Boucles de la Seine (le cadre de permanence centrale en dehors des horaires de bureau) valide l'avis à la batellerie ; 3. Le directeur signe l'avis à la batellerie ; 4. Les éclusiers de Suresnes, Chatou et Bougival mettent en œuvre l'avis en informant les usagers et, le cas échéant, en interdisant l'accès aux ouvrages.
Protéger la population et lutter contre les effets.	<p>Veiller à éviter le stationnement des bateaux à proximité du captage d'eau en Seine de Suresnes (du PK 16,92 au PK 12,10, c'est-à-dire de l'écluse de Suresnes au Pont de Sèvres).</p> <p>A la demande des services de secours, les écluses identifient les usagers et notamment les navires de croisières (jusqu'à 200 personnes à bord) dans la zone grâce à leurs données de suivi du trafic et à l'AIS.</p>
Informier et communiquer	<p>Information assurée par la diffusion de l'avis à la batellerie.</p> <p>Appel à la VHF des écluses.</p>
Post-accidentel	<p>Réouverture à la navigation, sur décision COD ou Brigade Fluviale : rédaction, validation, signature et diffusion de l'avis à la batellerie suivant la même procédure que pour l'arrêt navigation.</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 49 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	RATP	PPI CCMP 2024
--	-------------	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	1. Le Chef de salle de la permanence générale avise le CRIV 2. Le CRIV avise les centres opérationnels Bus et personnels d'astreinte pour mise en œuvre du dispositif prévu.
Assurer bouclage	<p>La ligne 367 (Gare de Colombes / Gare de Rueil RER) sera impactée sur le tronçon avenue Jules Quentin et rue des Agglomérés. La déviation de la ligne dans les deux directions sera par l'itinéraire de la ligne 159 (Grande Arche/Nanterre Cité du Vieux Pont), soit depuis la rue des Guillaies, l'avenue Henri Martin dans un sens et l'avenue Benoît Frachon dans l'autre sens.</p> <p>NB : Sur le plan l'itinéraire de la ligne, est en dehors du périmètre mais le choix de ne plus desservir le secteur porte essentiellement sur la libération des voies pour les véhicules de secours.</p> <p>Ligne 559 (chemin de l'île – Cimetière du Mont Valérien) : déviation dans les deux directions par l'itinéraire de la ligne 157 (Nanterre Bd de la Seine / Pont de Neuilly) à partir de la Rue Stalingrad par l'Av. Henri Martin et Bd de la Seine direction Nord et par l'Av. du général Gallieni, Rue du Président Paul Doumer et Bd du Couchant direction Sud. La régulation sera effectuée Av. Hoche.</p> <p>NB : Dans le cas où les entrées et les sorties du centre seront neutralisées, les voitures rentrantes seront stationnées dans l'avenue Hoche.</p> <p><i>Important : Suivant la tranche horaire le linéaire de l'avenue Hoche risque d'être insuffisant et il serait souhaitable de définir une autre voie de stockage.</i></p>
Protéger la population et lutter contre les effets.	Anticiper une sur-crise ou une propagation. (GNV en stockage dans le centre BUS).
Informier et communiquer	Diffuser l'information sur les systèmes d'IV BUS et RER.
Post-accidentel	Reprise du trafic et de l'accès sur consigne du COD et selon les conditions de reprise possible.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 50 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	SNCF Société Nationale des Chemins de fer Français	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne du RFN la plus proche, hors périmètre : Pas de mesures vis-à-vis des circulations.
Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le Gestionnaire du plan de Transport et de l'Information voyageurs du COT de Paris Saint-Lazare, ainsi que le Coordonnateur Régional des Circulations du COGC de Paris Saint-Lazare d'une probable affluence en gare de Nanterre-Université liée à l'évacuation du secteur • Faire diffuser une information SONO pour les voyageurs des trains de la ligne L3 et en gare de Nanterre Université pour limiter les flux en direction du périmètre bouclé
Post-accidentel	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le Gestionnaire du plan de Transport et de l'Information voyageurs du COT de Paris Saint Lazare, ainsi que le Coordonnateur Régional des Circulations du COGC de Paris Saint-Lazare de la levée des mesures de bouclage du périmètre par les services de secours et les forces de l'ordre.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 51 sur 72	

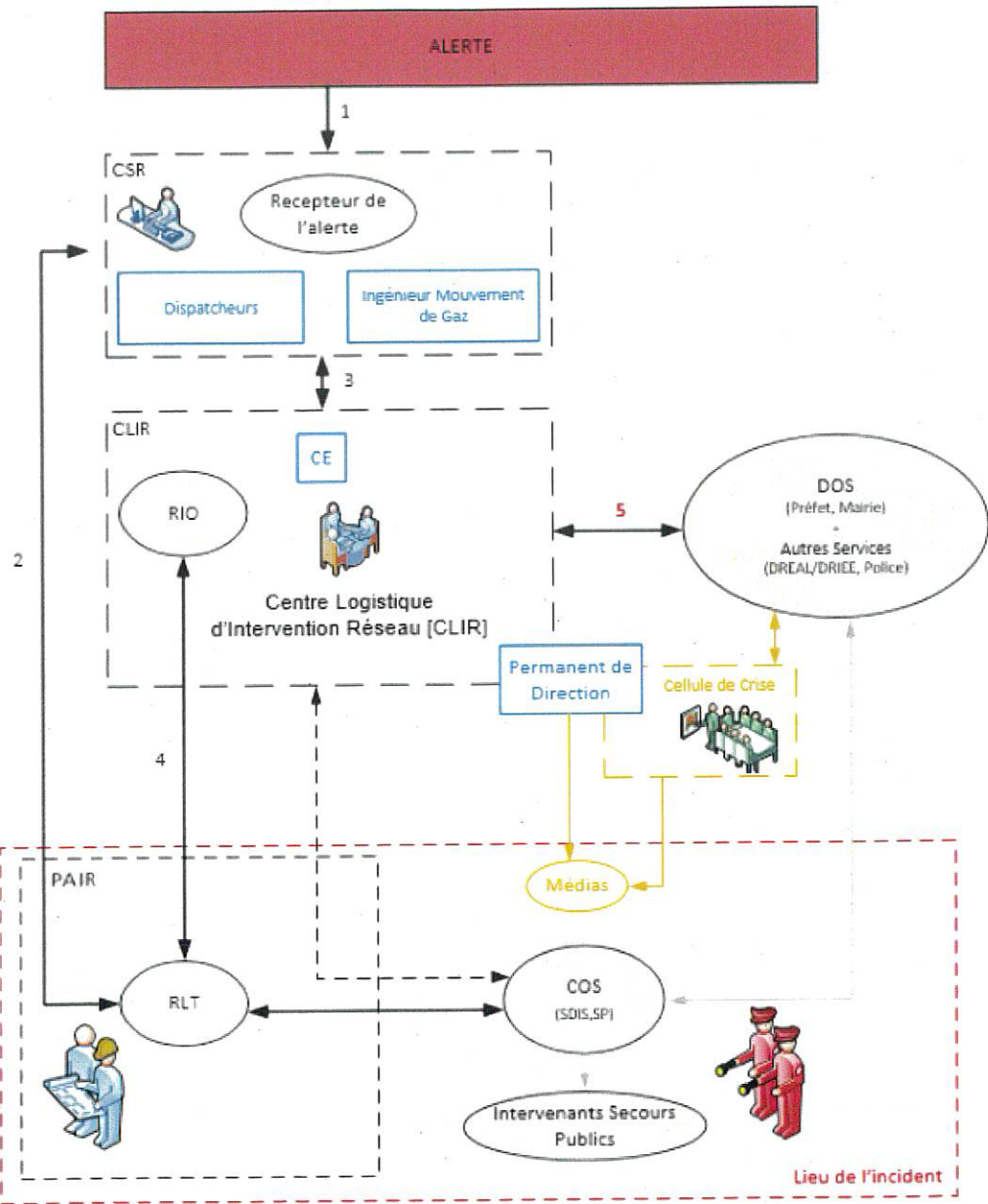
PREFECTURE DES HAUTS-DE- SEINE SIDPC	ENEDIS	PPI CCMP 2024
---	---------------	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Personnel en service continu 24h/24h de l'Agence de Conduite Régionale : <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des appels de clients industriels ou des pouvoirs publics pour une « intervention sécurité avec mise hors tension du réseau de distribution publique HTA » ; - Demande d'intervention sur le réseau HTA et contact avec l'exploitant adéquat après réalisation d'un bref diagnostic de la situation et restitution ; - Informers les cadres de permanence ENEDIS concernés. Sinon Centre d'Appels Dépannage .
Assurer bouclage	Néant.
Protéger la population et lutter contre les effets.	Déplacement d'un exploitant et établissement d'un périmètre de sécurité électrique : interruption de l'alimentation moyenne tension du poste du client par intervention(s) manuelle(s) au sein du poste du client ou en amont si les conditions d'intervention de proximité ne sont pas réunies. Dans un cas d'extrême urgence ne permettant pas d'attendre un déplacement , mise en sécurité sans délai par mise(s) hors tension télécommandée(s) par l'ACR ; le déplacement de l'exploitant intervenant par la suite pour circonscrire au mieux la zone impactée par la mise en sécurité d'extrême urgence
Informers et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • Information des clients impactés par la mise en sécurité électrique via le CAD et/ou l'ACR ; • Communication externe (mairie, concédant, pouvoirs publics) par le cadre de Permanence Territoriale ; • Sur demande de la préfecture, mise à disposition d'un interlocuteur au COD pour coordination des opérations ; • Si utile, déclenchement du plan de crise COREG (situation de crise, événement grave, impacts majeurs, ...).
Post-accidentel	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation provisoire par groupes électrogènes des postes de distribution publique non alimentés du fait de la mise en état sécuritaire ; • Remise sous tension du réseau électrique de distribution publique mis en sécurité, si opérationnel ; • Remise en état des ouvrages électriques de distribution publique détruits ou endommagés ; • Participation au REX avec la préfecture.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 52 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	GRTgaz	PPI CCMP 2024
--	---------------	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Centre de Surveillance Régionale (CSR) : Personnel en service continu 24h/24h : - Opérateurs en salle de contrôle du CSR à Paris Personnel de permanence mobilisable à tout moment (service d'astreinte 24h/24h) dont : - Permanent de Direction ; - Permanent d'exploitation ; - Equipes d'intervention (exploitation ouvrages, réparation...) ; - Cadre chargé de l'appui et de communication.
Assurer le bouclage	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'impact sur l'ouvrage de transport de gaz, établissement d'un périmètre de sécurité (distances figurant au PSI) ; • Les manœuvres d'isolement (fermeture des robinets de sectionnement sont réalisés exclusivement par du personnel de GRTgaz).
Protéger population	En cas d'impact sur l'ouvrage de transport de gaz, établissement d'un périmètre de sécurité (distances figurant au PSI).
Informier et communiquer	Schéma d'alerte et d'information suivant PSI



Post-accidentel

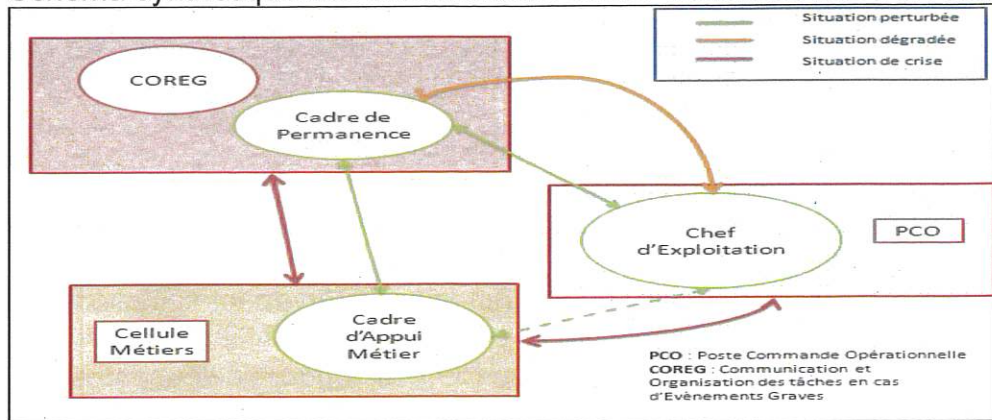
Remettre en service les canalisations de transport de gaz en fin d'alerte une fois le périmètre de sécurité levé. Opération assurée exclusivement par du personnel de GRTgaz.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 54 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE- SEINE SIDPC	GrDF	PPI CCMP 2024
---	-------------	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<p>Centre d'appel dépannage (CAD) : Personnel en service continu 24h/24h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des appels de tiers pour dépannage et Intervention sécurité ; • CAD entre en contact avec l'intervenant sécurité après réalisation d'un bref diagnostic de la situation et restitution ; • Contact pris avec le CO BSPP pour déclenchement d'une procédure gaz renforcée.
Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un périmètre de sécurité par l'intervenant Sécurité de GRDF conjointement avec le commandant des opérations de secours (COS) de la BSPP ; • Arrivée sur les lieux de l'Appui Terrain du Chef d'exploitation pour coordonner l'opération avec le COS ; • Définition d'une stratégie sur la manœuvre des points d'intervention sécurité afin d'assurer les coupures du flux gazeux de la zone sinistrée avec le chef d'exploitation. La manœuvre des Robinets réseau est réalisée par l'intervenant sécurité.
Protéger population	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un périmètre de sécurité ; • Information des clients impactés ; • Surveillance de l'absence d'introduction de tiers dans la zone protégée ; • Mise à disposition de l'intervenant sécurité au COS pour conduite des opérations.
Informier et communiquer	<p>Déclenchement de l'ORIGAZ (situation de crise) si:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La défaillance d'un poste de livraison transport ou distribution publique ayant une incidence sur la clientèle ; • L'arrachage d'une conduite d'un réseau de transport ou d'un réseau primaire voire secondaire de distribution ; • Excès de pression ayant pour conséquence la détérioration d'une partie de réseau (ou installations clients) ; • Incident ou coupure accidentelle de gaz concernant plusieurs milliers de clients ; • Inondations importantes ; • Sur-odorisation du gaz.

Schéma synthétique des interlocuteurs GRDF mobilisés lors d'un incident :



Communication externe par le Cadre de permanence : Préfecture, élus et services techniques des communes concernées, Presse.


Gestion de la solution technique par le Chef d'exploitation : stratégie pour arrêt du dégagement gazeux, manipulation des Point d'Intervention sécurité.

Gestion logistique par Cadre appui : ressources, appui technique.

Post-accidentel


Remise en gaz des zones coupées avec tests et essais sur la conformité des ouvrages en réalisant une recherche systématique de fuite en amont du rétablissement.

IV. FICHES REFLEXES DES SERVICES DES YVELINES

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 57 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	1. FICHES REFLEXES ADMINISTRATIONS Organisation du commandement Département des Yvelines (78)	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR	
	COD	PCO
Localisation	Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon 78 000 VERSAILLES	Services techniques municipaux 22, rue des Cailles 78 420 CARRIERES SUR SEINE
Composition	ARS, service de communication, SDIS, DDSP, GEND, DDT, Conseil départemental	SDIS, SAMU, DDSP, GEND, DDT, Conseil départemental, mairie de Carrières sur Seine
Assurer bouclage		S'assurer de la mise en place des points de bouclage et des déviations
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> -Tenir une main courante -Coordonner l'action des services pour limiter les conséquences secondaires du sinistre -Anticiper les actions et veiller au maintien du potentiel global du département -Solliciter les renforts zonaux 	<ul style="list-style-type: none"> -Tenir une main courante -Mettre en œuvre la stratégie opérationnelle définie par le DO -Coordonner l'action des différents services -Diriger les opérations de secours, en liaison avec les décisions arrêtées par le préfet 92 -Se tenir informé de la situation sur le terrain -Proposer et mettre en œuvre les mesures de protection de la population -S'assurer que les services SNCF, ENEDIS et GRDF ont pris les mesures nécessaires à la sécurité -Prévoir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte contre les conséquences du sinistre
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer l'information montante vers COZ et COGIC, et descendante vers PCO -Organiser la communication vers les médias et l'information de la population -Informier la CIP 	<ul style="list-style-type: none"> -Echange avec les PC des différents services -Assure l'information montante vers le COD 78 -Communique au COD 78 et au COD 92 les éléments dont il dispose pour l'information médias et population
Anticiper la phase Post-accidentel	Anticiper et mettre en place une cellule « post accident »	

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 58 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	SIDPC 78 Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<ul style="list-style-type: none"> -Dès la transmission (par la préfecture 92) du message de déclenchement du POI par l'établissement, le SIDPC 78 informe les différents acteurs 78 afin d'anticiper la mise en œuvre du PPI. -Une fois le PPI déclenché par la préfecture 92, le SIDPC 78 alerte l'ensemble des acteurs des Yvelines (message type) pour mise en œuvre des dispositions du PPI.
Commandement	<ul style="list-style-type: none"> -Anime le COD, recherche des solutions, fait la synthèse pour le préfet, transmet les décisions. -Active le PCO au centre technique municipal de Carrières-sur-Seine (22, rue des Cailles) -Coordonne l'action des services du 78 -Assure une liaison avec la préfecture 92
Assurer bouclage et déviations	<ul style="list-style-type: none"> -S'assure de la mise en place du bouclage du périmètre de sécurité par les forces de l'ordre, les gestionnaires de voirie et les services municipaux de Carrières-sur-Seine -S'assure de la mise en place des déviations par les gestionnaires
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> -Identification des enjeux -Identification des moyens nécessaires à la protection de la population -Active tout dispositif ORSEC nécessaire (nombreuses victimes ...) -Sollicite auprès du DO les renforts extra départementaux ou zonaux si besoin
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> -Active la CIP de la préfecture des Yvelines (sur décision du corps préfectoral) -Transmet les messages d'information et de consignes de comportement sur les radios nationales et les radios locales, en liaison avec le service de communication de la préfecture. -Transmet au service de communication de la préfecture, les éléments nécessaires à la réalisation des communiqués de presse et des points presse
Post-accidentel	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de la cellule « post accident » qui a pour missions : -Identification des conséquences environnementales -Identification des conséquences sanitaires et/ou médicales -Suivi psychologique et social des impliqués -Indemnisation des victimes et leur relogement éventuel -Constitution du dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique -Identification des conséquences économiques -Réparations aux infrastructures

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 59 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	Mairie de Carrières-sur-Seine	PPI CCMP 2024
--	--------------------------------------	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter et Déclencher le PCS	<p>Dès la transmission par le SIDPC 78 du déclenchement du POI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alerte les services communaux conformément aux dispositions prévues dans le "Plan Communal de Sauvegarde" - rassemble au PC opérationnel 78 les Ensembles Mobiles d'Alerte et d'information <p>Dès la transmission par le SIDPC 78 du déclenchement du PPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'assure des mesures relatives à l'alerte des populations (confinement) dont les détails sont précisés sur les plaquettes d'information, - alerte la population concernée en déclenchant la sirène du Réseau National d'Alerte - alerte les ERP et les entreprises du déclenchement du PPI - Alerte les services de la S.N.C.F, d'ENEDIS et de GRDF territorialement compétents, afin que les mesures de mise en sécurité nécessaires soient réalisées et ce conformément au Plan Communal de Sauvegarde
Evaluer et Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemble et met en place les barrières à proximité des points de bouclage du périmètre de sécurité du PPI - La Police Municipale de Carrières-sur-Seine viendra renforcer, suivant leur disponibilité en personnel, les effectifs de la DDSP notamment pour la mise en œuvre du bouclage du périmètre de sécurité, le maintien de l'ordre et la surveillance des secteurs évacués. Participe à la mise en place des itinéraires de déviations
Protéger la population et lutter contre les effets.	Néant.
Informer et communiquer	Néant.
Post-accidentel et Retour à la normale	Néant.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 60 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	2. FICHE REFLEXE ORDRE PUBLIC DDSP 78 Direction départementale de la sécurité publique des Yvelines	PPI CCMP 2024
--	---	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	1) CICRC 2) PC CRS 3) DTSP 92 (Nanterre) 4) DDSP 78 (CIC)
Assurer bouclage	<ul style="list-style-type: none"> - les effectifs de la DDSP78 sur ordre du CIC assureront la fermeture de l'accès vers l'île de Chatou (2 côtés du pont) depuis la rue du Bac. - Mise en place de barrières de déviation en collaboration avec les polices municipales sur les axes le nécessitant (en fonction du périmètre à isoler)
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> - Préserve les itinéraires retenus pour: l'accès des secours, le déplacement de la population évacuée, l'acheminement des blessés vers les structures hospitalières.
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Se fait représenter au COD 78 et/ou au PCO
Post-accidentel	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le maintien de l'ordre et la préservation des biens.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 61 sur 72	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	3. FICHES REFLEXES PROTECTION DES POPULATIONS SDIS 78 Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	<p>Dès la transmission par le SIDPC 92 du déclenchement du POI : Le CODIS 78 informe le SAMU 78, recense les moyens LIFF disponibles et suit l'évolution de la situation.</p> <p>Dès la transmission par le SIDPC 92 du déclenchement du PPI : Le CODIS 78 se fait confirmer le scénario du PPI, recense les moyens LIFF disponibles. Le CODIS 78 alerte le SAMU 78. Le CODIS 78 engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un PC de colonne au centre technique municipal de Carrières-sur-Seine. Le COS sera chargé d'une évaluation de la situation sur le territoire des Yvelines ; • Un officier de liaison, chef de colonne, au PC sur le site de l'exploitant ; • Un élément de reconnaissance constitué d'un chef de groupe et d'une équipe drone à l'entrée du golf de l'île fleurie. S'assurer de l'évacuation du golf et l'absence de personne sur l'Est de l'île. <p>A la demande de la Préfecture, le CODIS 78 arme conformément aux dispositions en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le COD ; • Le PCO, situé au centre technique municipal, rue des Cailles commune de Carrières-sur-Seine. <p>En cas de scénario majorant (explosion de bac), le CODIS 78 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évalue le besoin avec le COS, puis le PCO d'engager des moyens adaptés à la prise en charge des sinistres occasionnés sur le territoire des Yvelines au CRM. Celui-ci activé pour l'occasion, sera positionné à proximité immédiate du centre technique municipal de Carrières-sur-Seine. <p>Pour tout autre scénario, le CODIS 78 engage des moyens au besoin et fonction des demandes de renfort effectuées par la BSPP.</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 62 sur 72	

Assurer bouclage	<u>Le CODIS 78 se fait confirmer par la CIC police :</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'interdiction de l'accès au Golf de l'île Fleurie, • L'interdiction de l'accès aux chemins forestiers de l'île Fleurie depuis le golf en allant vers l'Est,
	<u>Le CODIS 78 se fait confirmer par VNF et la brigade fluviale :</u> <ul style="list-style-type: none"> • La fermeture à la navigation du bras de Seine à l'Est de l'île Fleurie.
Protéger la population et lutter contre les effets.	<u>Le CODIS 78 échange avec le COD quant à l'évacuation :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Du golf de l'île Fleurie, • Des chemins forestiers de l'île Fleurie, le long et à l'Est du golf

PROJET





 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 63 sur 72	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE SIDPC	SAMU 78 Service d'Aide Médicale d'Urgence des Yvelines	PPI CCMP 2024
--	--	--------------------------

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit l'alerte de déclenchement du PPI par le SDIS 78 et la préfecture des Yvelines
Assurer bouclage	/
Protéger la population et lutter contre les effets.	<ul style="list-style-type: none"> Assure la fonction de DSM en alternance avec le SSSM du SDIS 78 conformément au plan ORSEC général du département pour toute intervention en rapport avec l'évènement sur les Yvelines. Active si nécessaire le PC DSM et sa cellule de crise pour assurer la régulation des patients pris en charge sur le 78 Mobilise les moyens humains et matériels nécessaires à la prise en charge des victimes éventuelles. Renforce, sur demande du SAMU 92 et en fonction de la situation sur les Yvelines, le dispositif médical sur le département des Hauts de Seine.
Informier et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> Envoie un représentant au PCO 78 Informe le SAMU 92 de son engagement dans le cadre du déclenchement du PPI sur le département des Yvelines Se met en relation avec la Préfecture des Yvelines et la DD ARS 78 et effectue régulièrement des remontées d'information. Informe régulièrement le DSM du 92 et la régulation du SAMU 92 de la situation médicale sur le département 78 Vérifie et renseigne la liste des victimes sur SINUS pris en charge sur le département des Yvelines.
Post-accidentel	/

V. ANNEXES

Annexe 1 : Phénomènes dangereux retenus

Phénomènes dangereux retenus	Effets	Produits concernés	4 pictogrammes sont associés à chaque produit
Feu de nappe	Thermique	Essence Ethanol Gazole	 Dangereux pour l'environnement  Inflammable  Dangereux  Cancérigène
Feu de bac	Thermique	Essence Ethanol Gazole	
UVCE	Surpression	Essence	
Flash Fire	Thermique	Essence Ethanol	
Explosion bac	Surpression	Essence Ethanol Gazole	
Boil over couche mince	Thermique	Gazole	
Boil over classique	Thermique	/	
Toxique	Toxique	/	
Zone d'application du PPI	380 mètres		
Communes concernées par le PPI.	Nanterre (Hauts-de-Seine) Carrières-sur-Seine (Yvelines)		

1. Les phénomènes dangereux à effets thermiques

a) Les feux de nappes

Pour ce phénomène, la cinétique est rapide, les distances d'effets irréversibles maximales (3 kW/m^2) sont de 10 mètres, depuis le bord du parc D et de 95 mètres depuis le bord du parc B.

b) Les feux de bac

Ce phénomène prend en compte le risque d'effets domino entre les parcs B et D, le poste de chargement camion du dépôt CCMP et les bacs situés au fond de l'installation voisine Shell. Les calculs ont été élaborés à partir d'une cuvette fictive parc B + Shell + Parc D + Poste de chargement camions.

La cinétique est rapide. Comme pour les feux de cuvettes, les distances d'effets irréversibles maximales sont de 10 mètres depuis le bord du parc D et de 95 mètres depuis le bord du parc B.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 66 sur 72	

c) Les Flash Fire

Ce phénomène correspond à l'inflammation d'un nuage de vapeur d'hydrocarbures. La cinétique est instantanée, les distances d'effets irréversibles maximales sont de 65 mètres depuis le bord du parc B.

d) Les *boil-over* en couche mince

Ce phénomène de formation d'une boule de feu survient suite à un feu de bac. La cinétique est lente, allant de 5 heures à 6 heures 30 pour un bac rempli à 10%, jusqu'à 50 à 66 heures pour un bac rempli à 100%. Les distances d'effets irréversibles maximales sont de 135 mètres, depuis le centre du bac n°53.

2. Les phénomènes dangereux à effets de surpression


a) Les explosions de nuages de vapeurs d'hydrocarbures (*Unconfined vapour cloud explosion - UVCE*)

Ce phénomène est à cinétique instantanée. Les distances maximales d'effets indirects par bris de vitre sont de 42 mètres depuis le bord du parc B.

b) Les explosions de bacs d'essence et de distillats

Ce phénomène d'explosion est à cinétique instantanée pour les bacs d'essence (parc B) et rapide, survenant suite à un feu de cuvette (supérieure à 1h17) pour les bacs de distillat (parc D).

Le phénomène « explosion de bacs » est le phénomène dimensionnant du PPI. Les distances maximales d'effets indirects par bris de vitre (20 mbar) sont de 380 mètres, depuis le centre du bac n°53 et de 260 mètres depuis le centre du bac 25.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE Liberté Égalité Fraternité	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 67 sur 72	

Annexe 2 : Description des enjeux

La zone située dans le périmètre du PPI est urbanisée à environ 66% (habitat et activités). Cela suppose des enjeux humains.

Précisément, on comptabilise 364 habitants répartis dans 52 logements (23 maisons individuelles, 4 immeubles et une tour), 1192 personnes présentes sur site en journée et 452 personnes présentes sur site en soirée, réparties dans 23 entreprises.


On compte jusqu'à 320 personnes en journée, sur l'ensemble du Golf de l'île fleurie et jusqu'à 250 personnes en soirée lors d'événement particulier. On note l'éventuelle présence de deux bateaux-résidence.

Ci-dessous, le détail des personnes sur site répartis dans les entreprises ainsi que sur le Golf de l'île fleurie.

Personnes présentes sur site, réparties dans 23 entreprises + le Golf	
En journée (7h-20h)	1192 + 320 (golf)
Présence en continue	715+ 20 (golf)
Présence sur horaire réduit	477+ 300 (golf)
En soirée/nuite (20h-7h)	452 + 251 (golf)
Présence en continue	141+1 (golf)
Présence sur horaire réduit	311+ 250 (golf)


Nom de l'établissement	Activité (NAF)	Effectifs site (présents sur horaires réduits)	Effectifs site (présents en continu)	Adresse	Ville
Entreprise Entrepole	Matériaux bâtiments	6h30-17h 2	en journée 4	152 av. Jules Quentin	Nanterre
La Sirène	Restaurant		2	160 av. Jules Quentin	Nanterre
STE DES PETROLES SHELL	Raffinage de pétrole	5h-21h 30	en journée 120	171 av. Jules Quentin	Nanterre
"Le 202" - CHEBILI AHMED	Restaurant		2	202 av. Jules Quentin	Nanterre
VIDELIO MEDIA		en soirée 9	en journée 48 en soirée 10	204 av. Jules Quentin	Nanterre
SPL	Location de machines et équipements pour la construction	en journée 50 à 70 (15 min) (7h à 16h)	en journée 4	210 av. Jules Quentin	Nanterre
SRBG	Construction de bâtiments divers	25 (7h-8h)	en journée 8	215 av. Jules Quentin	Nanterre
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS (RATP)	Transports urbains de voyageurs	150 (14h-17) (sortie de bus) 150 (4h-7h) (sortie	en journée 100 En soirée	31 rue Kleber	Nanterre

		de bus)	25 (20h-7h)		
LAFARGE	Fabrication de béton prêt à l'emploi	<u>En journée</u> 28 (7h-16h) 8 (16h-20h)	<u>en journée</u> 32 <u>en soirée</u> 4	1 rue Lavoisier	Nanterre
EQIOM	Fabrication de béton prêt à l'emploi	<u>en journée</u> 20 (7h-8h) (12h-13h) (17h-18h) <u>en soirée</u> 7 (ouverture exceptionnelle sur demande)	<u>en journée</u> 5	33 rue Lavoisier	Nanterre
NEXANS FRANCE	Fabrication de fils et câbles isolés	5 (période 7h-19h) 8 (période 6h-14h / 14h-22h)	<u>en journée</u> 40	100 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
M-ELEC	Location de machines et équipements divers		2	127 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
Hotel de la Seine	Hôtel-Restaurant		2	127 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
SAVAC	Transports urbains de voyageurs	<u>en journée</u> 161 (15 minutes) 7h30-8h30_15h-19h <u>en soirée</u> 21 (4h30-7H)	<u>en journée</u> 37 <u>en soirée</u> 4	147 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
SEPUR	Stockage de véhicules d'enlèvements des déchets	<u>en soirée</u> 100 (5h30-6h30) 20 (20h-23h)	<u>en journée</u> 10 <u>en soirée</u> 2	147 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
SEVESC	Collecte et traitement des eaux usées	<u>en journée</u> 4 <u>en soirée</u> 4 (astreinte)	<u>en journée</u> 10	153 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
MARC BORIE AUTOMOBILE	Entretien et réparation de véhicules	1	<u>En journée</u> 4	97 bis Bvd du Général Leclerc	
SAS SALAMANDRE (GRDF)	Activités de GRDF (support administratif + techniciens)	65 (7h30-9h00) (15h30-16h30)	<u>en journée</u> 95	99 Bvd du Général Leclerc	Nanterre
Compagnie Parisienne de Services	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers		<u>en journée</u> 8	12 rue Lécuyer	Nanterre
Station GNVert	Distribution de gaz naturel		Pas de salarié	1 rue Kléber	Nanterre
Centrales à béton	Production de béton pour les chantiers		Pas de salarié	215 av. Jules Quentin	Nanterre


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 69 sur 72	

	EOLE – Approvisionnement fluvial + terrestre (46 camions / jour)				
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation		<u>en journée</u> 78	Angle bd Leclerc / rue des Acacias	Nanterre
Centre de semi- liberté (QSL)	Ministère de la justice Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice		<u>en journée</u> 104 (92 détenus et 12 personnels) <u>en soirée</u> 92 détenus et 4 personnels	Angle bd Leclerc / rue des Acacias	Nanterre
SA du Golf de Ile fleurie	Gestion d'installations sportives	<u>En journée</u> 300 <u>En soirée</u> 250 (si mariage ou réception) (20h-4h)	<u>En journée</u> 20 <u>En soirée</u> 1 (gardien)	Ile Fleurie Golf Club	Chatou


Habitat	<p>Aucune habitation de la commune de Carrières sur Seine n'est incluse dans le périmètre d'étude.</p> <p>Pour la commune de Nanterre :</p> <ul style="list-style-type: none"> on note l'existence de grands îlots, à proximité immédiate de la zone d'étude : il s'agit d'ensembles de tours (17 étages) ou de barres (5 étages) de logements collectifs (cité Zilina, Cité du Chemin de l'île), regroupant l'essentiel des habitants de la zone. La tour la plus proche du dépôt, se situe à 240 m du réservoir le plus attenant, et 460 m du réservoir n°53 (le plus important). La tour Kerguelen au 13 rue Lecuyer est incluse en partie dans le périmètre du PPI. Sur l'Avenue Jules Quentin quelques logements individuels de types pavillons anciens (date de construction antérieure à 1945), assez vétustes, parfois abandonnés, se situent entre 100 et 300 m des réservoirs. Un immeuble de 4 étages, abritant au rez-de-chaussée un restaurant constitue le seul logement collectif d'importance du périmètre d'étude. Sur la rue Lecuyer, 15 pavillons de construction plus récente (années 70) sont inclus ou en partie, dans la zone d'étude. Boulevard du Général Leclerc on dénombre une dizaine d'habitations souvent jumelées, incluses pour la plupart sur des terrains de la société GDF. Sur la rue du Progrès, on compte 6 pavillons et 1 terrain en limite de périmètre d'étude rue Paul Morin. <p>Précisément, on comptabilise 364 habitants répartis dans 52 logements (23 maisons individuelles, 4 immeubles et une tour.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Au 127 boulevard du Général Leclerc, 8 logements sont sous le coup</u>
----------------	---

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 70 sur 72	

	<p><u>d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable 13/08/2018, assorti d'une interdiction définitive d'habiter.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>29 rue du progrès sous un arrêté de mise en sécurité d'urgence du 2 août 2022, assorti d'une interdiction temporaire d'habiter.</u>
Établissements recevant du public	<p>Hôtel de la Seine, le restaurant le 202, le restaurant La Sirène</p> <p>3 ERP de catégorie 5, si le Golf de l'Île de Fleuri est en partie impacté, le restaurant du Golf classé en 4^{ème} catégorie est lui à plus de 150 mètres à l'ouest du périmètre d'étude.</p>
Infrastructures de transport	<p><u>Les principales infrastructures routières</u></p> <p>Elles sont toutes situées en périphérie de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autoroute A86 à 700 m au sud du dépôt : Elle enregistre un Trafic Moyen Journalier Annualisé (TMJA) de 70 330 véhicules (chiffre 2022) .Ce trafic important est lié à la proximité de la Défense et du nœud routier A86-A14 en limite de périmètre. • L'autoroute A14 à 850 m au nord-est du dépôt enregistre un TMJA de 31 820 véhicules (2022). Elle assure surtout un trafic de transit domicile travail pour les salariés de la Défense. • La route départementale RD986 à 700 m au sud du dépôt, qui enregistre un TMJA de 9 400 véhicules (2018) <p>Aucun axe de circulation important ne traverse le périmètre d'étude</p> <p><u>Les infrastructures ferroviaires :</u></p> <p>Deux branches du réseau RER A, sont en périphérie de la zone d'étude : à 750 m au sud du dépôt se trouve la ligne RER A1, et à 1000 m à l'Est du dépôt la ligne RER A2-A3.</p> <p>Cette branche de la ligne RER A1 relie Paris à Saint Germain en Laye, et enregistre 143 mouvements de rames dans les 2 sens soit près de 110 000 voyageurs par jour.</p> <p>La branche RER A3-A5, relie Paris respectivement à Cergy le haut et Poissy ; Elle enregistre 143 mouvements de rames dans les 2 sens avec une charge de près de 70 000 voyageurs par jour.</p> <p>Note : il existe quelques voies ferrées desservant la ZAC des Guillaies qui ont une utilisation d'approvisionnement de l'usine Shell, avec une faible occurrence.</p> <p>Aucune voie ferroviaire (autres que la desserte d'entreprise) ne traverse le périmètre d'étude</p> <p><u>Les infrastructures portuaires :</u></p> <p>Bordée par la Seine, le CCMP bénéficie d'une estacade pour le déchargement des péniches, actuellement inutilisée, l'intégralité de</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 71 sur 72	

	<p>l'approvisionnement du dépôt passant par l'oléoduc TRAPIL.</p> <p>Cependant ce bras de Seine est emprunté par un trafic fluvial important de transit mais aussi ayant pour destination les ports Jules Quentin et Lavoisier à Nanterre. Ceux-ci ont pour vocation essentiellement les matériaux de construction (Béton de Paris..), et les déchets (Onyx à Nanterre), soit plus de 730 000 tonnes en 2006 (Source Port Autonome de Paris).</p> <p>Le trafic fret de transit représente lui près de 10 850 000 tonnes (descente et remontée) transportées dans près de 21 500 bateaux (VNF- 2006). Il est constitué pour l'essentiel de matériaux de construction (64,5%) et de produits agricoles (12,3%). Les produits plus sensibles à un aléa sur le site du dépôt (produits chimiques, engrais, pétrole) tiennent une part marginale dans le flux total (2% du total). Le trafic de plaisance est plus réduit avec 1 404 bateaux en 2006 à l'écluse de Bougival.</p>
Réseaux énergétiques	<p>Une ligne électrique aérienne de 90 kV reliant Rueil Malmaison à la station électrique de Nanterre passe à moins de 100 m au nord du dépôt.</p> <p>Le terminal TRAPIL et le pipeline qui l'alimente, constituent eux aussi des équipements significatifs de la zone pour l'énergie. Ils sont liés à la servitude d'exploitation du dépôt.</p> <p>Une station de relevage appartenant au conseil départemental 92 et gérée par la société des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SEVESC) jouxte le dépôt pétrolier au nord est : sa fonction permanente est de pomper les eaux usées pour les refouler vers la station de traitement d'Achères (78), et en cas de crue un mécanisme de vannes et de pompes empêche les eaux de la Seine de remonter dans le réseau d'assainissement afin d'éviter une inondation par débordement.</p>

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine Disposition spécifique ORSEC	Date : 15/03/2019	Mise à jour : 2024
	Plan particulier d'intervention CCMP	Page 72 sur 72	

Annexe 3 : Approche de la répartition de la population

La population active :

Les activités impactées se situent sur la commune de Nanterre, et concernent près de 1600 personnes dans une vingtaine d'entreprises. Elles se situent en partie sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Guillaeraies, zone industrielle la plus ancienne de Nanterre. Bordé par la Seine d'un côté, et l'A86 de l'autre, ce parc d'activités de 140 hectares, a été construit autour d'installations ferroviaires et portuaires. Cette zone à l'origine d'une vocation de sites industriels de productions et stockage de matériaux, évolue par l'implantation d'entreprises de services et de commerce de gros.

La zone industrielle des Guillaeraies :

Les activités industrielles et de production, regroupent près de 2400 personnes, travaillant dans quelques grandes entreprises (Panzani, Fuchs, Shell,). La plupart de ces activités sont situées en bord de Seine ou autour des darses. Elles cèdent peu à peu la place à de nombreuses sociétés de services regroupées dans des parcs d'activités : Parc de l'Île à l'ouest, parc au 22-24 rue Lavoisier, Green Park au sud du périmètre. Ces activités concernent près de 2000 personnes.

La proximité des voies de communication fluviales et routières, a favorisé l'implantation de grandes surfaces commerciales spécialisées dans la vente des matériaux, et des produits de gros (Plateforme du Bâtiment, Lapeyre, ITT Flyght, ...) pour un effectif d'environ 1500 personnes. Il faut noter que ce type d'entreprises génère, par nature, de nombreux déplacements de clients sur la zone notamment lorsqu'ils sont classés établissements recevant du public (ERP).

Les transports et entrepôts occupent une place particulière compte tenu de l'importance des infrastructures routières, ferrées (en déclin) et portuaires de la zone, qui offre des capacités de transport multimodal. Ainsi près de 5500 personnes travaillent dans ce secteur dont plus de 325 au dépôt RATP situé à 250 m du site CCMP. Cependant il faut relativiser ce chiffre compte tenu du temps de présence réduit des chauffeurs, limité à l'heure d'embauche et de débauche.

L'implantation récente et future d'immeubles de bureaux, favorise les emplois tertiaires (bureau d'études services) et se concentre à proximité de l'autoroute A86 (ZAC Rueil 2000, Vinci..).

Une partie importante de ce territoire est couverte par une ZAC dont l'aménagement est confié à la Société d'Économie Mixte d'aménagement et de gestion de la ville de Nanterre (SEMNA)

